



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

24^e séance plénière

Mercredi 31 octobre 2018, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

En l'absence du Président, M. Amaral (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Ce matin, la Commission va poursuivre son examen du groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional ». Une fois de plus, je prie tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom de la Ligue des États arabes, je tiens à m'associer à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.23).

Nous soulignons l'importance des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, notamment dans la région du Moyen-Orient. En conséquence, nous soulignons la nécessité de prendre immédiatement les mesures concrètes demandées

dans le projet de résolution, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », présenté annuellement par le Groupe des États arabes et publié cette année sous la cote A/C.1/73/L.2. Nous appelons la communauté internationale et les pays qui recherchent la paix et la stabilité à appuyer cet important projet de résolution, comme ils l'ont fait ces dernières années. La Ligue des États arabes invite également les trois pays coauteurs de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qui fait partie intégrante de la prorogation indéfinie du TNP, à assumer la responsabilité de sa mise en œuvre. La Ligue engage également le Secrétaire général à jouer un rôle actif et à exercer ses pouvoirs à cette fin.

La Ligue des États arabes réaffirme sa détermination à aller de l'avant et à faire tout son possible pour parvenir à un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, afin de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans l'une des régions du monde les plus exposées aux conflits et à l'instabilité. La résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui a été adopté par consensus, n'ayant pas pu être mis en œuvre, la Ligue a cherché à mettre fin à l'impasse actuelle et a, à cette fin, présenté, à la Conférence d'examen de 2015, une nouvelle proposition qui a reçu l'appui tangible de la grande majorité des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-35127(F)



Document adapté

Merci de recycler



États parties au Traité. Toutefois, trois pays ont entravé l'adoption d'un document final par la Conférence, érodant ainsi la crédibilité et la viabilité du régime du Traité sur la non-prolifération.

Les pays arabes ont assumé la responsabilité qui leur incombe d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient et d'y créer une région exempte d'armes de destruction massive. D'autres parties ne se sont pas encore acquittées de leurs responsabilités. À cet égard, la Ligue des États arabes constate avec une vive préoccupation les dangers d'ordre humanitaire, sécuritaire et environnemental que continue de poser Israël en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. C'est le seul pays du Moyen-Orient qui n'a pas adhéré au Traité et qui refuse de soumettre ses installations nucléaires aux vérifications imposées par le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de divulguer les mesures de sûreté de ses installations nucléaires ainsi que la manière dont il élimine ses déchets nucléaires. Cela représente une menace pour la sécurité et l'environnement au Moyen-Orient, notamment pour son voisinage immédiat et pour le peuple palestinien.

La Ligue des États arabes réaffirme que le retard pris par la communauté internationale dans la mise en oeuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient compromet les progrès accomplis en vue de l'élimination des armes de destruction massive dans le monde et de l'instauration de la sécurité dans la région. La Ligue des États arabes attend avec intérêt que les résultats issus de la session en cours de l'Assemblée générale donnent une impulsion concrète aux efforts visant à lancer un processus de négociations pour la création au Moyen-Orient d'une région exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans l'intérêt et pour la sécurité de tous sans discrimination, conformément aux buts et principes des Nations Unies et aux engagements convenus en la matière.

C'est à cet égard que la Ligue des États arabes a proposé un projet de décision demandant au Secrétaire général d'engager les pays de la région à ouvrir des négociations en vue d'un traité sur la création de cette région en 2019, sur la base d'arrangements librement conclus par les États de la région et de décisions prises par consensus. Cela démontre que la Ligue des États arabes continue de faire preuve de souplesse et d'œuvrer de façon constructive, tout en restant attachée au multilatéralisme. La Ligue des États arabes est convaincue que ce projet de décision sera appuyé par tous

les pays qui honorent leurs obligations et engagements au titre des résolutions internationales pertinentes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.56.

M. Prieto (Pérou) (*parle en espagnol*) : L'Amérique latine et les Caraïbes constituent une région essentiellement à revenu intermédiaire, qui a réalisé des progrès importants dans la réduction de la pauvreté. La région demeure toutefois confrontée à des défis, notamment les inégalités, la pauvreté et l'extrême pauvreté, qui s'ajoutent aux problèmes de violence et d'insécurité. Pour remédier à cette situation, il faut mener une action coordonnée en vue de faire avancer la mise en oeuvre de mesures propres à favoriser la paix, la confiance et le désarmement, ainsi que des efforts pour promouvoir le développement économique et social. À cette fin, l'Assemblée générale a chargé le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes d'aider les États, par un appui technique, à mettre en oeuvre des initiatives et activités propres à favoriser la paix et le désarmement et à promouvoir le développement économique et social.

Grâce à l'appui fourni par le Centre régional, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait des progrès dans le renforcement des capacités, la formation du personnel spécialisé et l'élaboration et la mise en oeuvre de normes relatives au désarmement et à la sécurité. À cet égard, le Centre régional a organisé cette année 115 activités d'assistance technique, juridique et politique aux États de la région qui en avaient fait la demande, en vue de l'application des instruments relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de son Instrument international de traçage, le Centre régional a fourni une formation technique à plus de 2 500 fonctionnaires nationaux sur le marquage, le traçage et la gestion des arsenaux et la destruction des armes légères.

En ce qui concerne le Pérou, le Centre régional a supervisé, dans le nord du pays, un projet géré par plusieurs organismes gouvernementaux destiné à sensibiliser quelque 90 jeunes et adultes au problème toujours plus grave de la détention et de l'utilisation d'armes à feu dans les écoles et à y remédier. Afin d'appuyer la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004)

du Conseil de sécurité, le Centre a aidé le Pérou à élaborer une nouvelle législation et à définir les priorités du pays dans son plan d'action national. Grâce à cette assistance, le Pérou a pu présenter son plan d'action en juillet 2017. En outre, en août 2017, le Centre a fourni une assistance technique à l'armée péruvienne pour la destruction et le retrait permanent de la circulation de plus de 18 000 armes obsolètes, y compris des armes à feu et des pièces et éléments d'armes classiques, conformément aux instruments et normes internationaux, notamment le Programme d'action sur les armes légères et son Instrument international de traçage.

La tâche fondamentale d'identification des domaines d'intervention du Centre a été judicieusement accomplie par les différentes administrations qui l'ont dirigé, notamment celle en exercice, qui est chargée de la planification et de l'exécution de ses activités à Lima et à New York. Nous leur exprimons à toutes notre plus grande gratitude.

Enfin, pour les raisons que je viens de mentionner, ma délégation a de nouveau l'honneur de présenter, pour examen par l'Assemblée générale, le projet de résolution A/C.1/73/L.56, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». Comme les années précédentes, nous espérons pouvoir compter sur l'appui précieux des délégations en vue de son adoption par consensus.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.23). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

La stabilité régionale est au cœur de notre quête de sécurité, de prospérité et de paix dans le monde. Elle exige compréhension et respect entre pays voisins et l'attachement de ceux-ci à des règles de comportement établies. Malheureusement, nous continuons de constater que certains pays et certains groupes sont déterminés à éroder des normes précédemment acceptées. L'usage des armes chimiques, par exemple, menace de saper les efforts internationaux qui visent à reléguer au passé ces armes odieuses, avec des implications évidentes pour la sécurité régionale. C'est dans ce contexte que le Royaume-Uni demeure pleinement attaché à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. En tant que coorganisateur, nous avons déployé des efforts pour faire avancer cette

question. Nous nous sommes ainsi réunis avec le Groupe des Sages sur les questions de désarmement et de non-prolifération de la Ligue des États arabes et nous avons parrainé un atelier auquel tous les États de la région ont été invités. Nous examinerons toutes les suggestions sur les moyens d'avancer, mais le processus doit être inclusif pour être efficace. Nous craignons que la proposition dont la Première Commission est actuellement saisie ne réponde pas à cette exigence.

Nous ne devons pas oublier que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient porte sur la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sans se limiter aux armes nucléaires. En Syrie, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a conclu que le régime d'Assad avait utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple, au mépris de ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Afin de réaliser des progrès significatifs dans la zone, les pays de la région doivent pouvoir avoir la certitude que les autres parties respecteront les termes de l'accord. Nous continuons d'exhorter le régime d'Assad à déclarer et à détruire l'intégralité des éléments relatifs à son programme d'armes chimiques passé et actuel. La décision de renforcer l'OIAC, qui a été prise à la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, nous donne bon espoir, mais nous devons rester prudents. Nous devons maintenant travailler ensemble pour aider le Directeur général à mettre pleinement en œuvre cette décision.

La prévention de la prolifération des armes nucléaires est un autre prérequis de la stabilité régionale. Le Plan d'action global commun demeure à cet égard un accord précieux. Nous nous félicitons que l'Agence internationale de l'énergie atomique a confirmé que l'Iran continue de respecter ses engagements en matière nucléaire, et nous l'exhortons à continuer de le faire. Le Royaume-Uni est déterminé à collaborer avec les autres parties à l'accord afin d'en préserver les avantages économiques pour l'Iran. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par les activités préjudiciables menées par l'Iran dans la région, notamment son soutien aux activistes non étatiques. En outre, la poursuite du développement de missiles balistiques par l'Iran déstabilise le Moyen-Orient et est incompatible avec la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée pour acquérir illégalement des armes nucléaires représentent une grave menace pour la sécurité régionale. Nous nous félicitons des discussions en cours entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Il est désormais indispensable que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes aux fins d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Tant que la République populaire démocratique de Corée ne se sera pas engagée sur cette voie, la communauté internationale devra continuer d'appliquer strictement les sanctions en vigueur.

M^{me} Edwards (Guyana), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nos alliés de l'OTAN et nous-mêmes avons exprimé de sérieuses inquiétudes quant au respect par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Russie a refusé d'engager un dialogue constructif et n'a offert aucune réponse crédible. Nous voulons que le Traité reste en l'état, mais cela exige que les deux parties s'y conforment. Nous continuons à exhorter la Russie de démontrer qu'elle respecte le Traité pleinement et de manière vérifiable. Le désarmement n'est possible que si la confiance règne entre toutes les parties. Il est urgent de prendre des mesures de confiance et de redoubler d'efforts en vue de rétablir cette confiance. Combinée avec des régimes efficaces d'attribution et de non-prolifération, elle consolidera le système international fondé sur des règles, qui est le fondement de notre sécurité à tous.

M. Sivamohan (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.23).

En tant que membre fondateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Malaisie a, au fil des ans, joué un rôle actif dans le développement et la consolidation des normes et principes régionaux. Compte tenu des défis actuels auxquels sont confrontées les institutions internationales, nous restons fermement attachés aux idéaux de l'ASEAN, qui représente depuis longtemps un exemple en matière de coopération multilatérale.

La Malaisie estime qu'il est essentiel de continuer à respecter les instruments historiques, tels

que la Charte de l'ASEAN et le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. À ce titre, la Malaisie appuie les efforts visant à renforcer tous les mécanismes dirigés par l'ASEAN, y compris l'ASEAN plus trois, le Sommet de l'Asie orientale, le Forum régional de l'ASEAN et la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN plus. Nous sommes convaincus que ces instances continueront d'établir des liens précieux entre les États membres de l'ASEAN et l'ensemble de la communauté internationale, permettant ainsi le partage des vues et des données d'expérience dans toute une série de domaines.

La Malaisie souligne qu'il importe d'atteindre les objectifs primordiaux du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et du Protocole s'y rapportant, conformément au document *ASEAN 2025: Forging Ahead Together*, adopté par les dirigeants de l'ASEAN. À cet égard, nous estimons que l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires au Protocole reste impérative.

La Malaisie appuie également la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et exhorte toutes les parties concernées à prendre des mesures concertées à cette fin.

Les nouveaux défis en matière de sécurité ne feront qu'accentuer la nécessité d'un dialogue et d'une action multilatéraux. De concert avec ses partenaires dans la région et au-delà, la Malaisie entend explorer les possibilités de renforcer le programme de sécurité et de désarmement sur le plan mondial.

M^{me} Sehayek-Soroka (Israël) (*parle en anglais*) : Au cours des dernières décennies, le Moyen-Orient a connu des changements et des défis qui ont façonné le dispositif de sécurité régional. Aujourd'hui, il est clair qu'il existe dans la région un conflit profond entre modérés et radicaux. Les modérés, ce sont les pays qui recherchent la stabilité, la prospérité et un environnement sûr. Les radicaux, ce sont les pays et les agents non étatiques qui cherchent à déstabiliser la région pour promouvoir leurs propres programmes radicaux.

Pour pouvoir véritablement impulser un changement positif à même de tenir en échec les radicaux, les modérés doivent faire évoluer leurs compréhension et conception de la région. Bien que nous constatons une évolution de la situation au Moyen-Orient, il semble que les modérés aient besoin de renfort, car le prix à payer est très élevé. La stabilité, la sécurité, la souveraineté, la prospérité et la liberté de religion sont

sapées, causant des souffrances humaines et un nombre croissant de morts.

Depuis la fin des années 70, le régime radical iranien cherche à exporter sa révolution vers d'autres pays du Moyen-Orient et au-delà. Du golfe Arabique, en passant par l'Afrique et le Maghreb, l'Asie, l'Amérique du Nord et du Sud et l'Europe, personne n'est à l'abri. Le régime iranien, sa Force Al-Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique et ses mandataires tentent d'établir des bastions sur les territoires de ces régions et de violer la souveraineté dans le monde. Fermer les yeux sur ces pratiques est une grave erreur, car cela enhardit le régime radical iranien. Le dialogue sera sans effet, car cela est perçu comme une faiblesse par le régime, qui en profitera à l'excès. Le régime iranien, tout comme le régime d'Assad, n'hésite pas à terroriser son propre peuple, ainsi que toute la région et au-delà.

Le terrorisme au Moyen-Orient a évolué. Bien qu'il puisse prendre de nombreuses formes, il a un seul objectif : changer le mode de vie des modérés. Les terroristes cherchent à renverser les gouvernements au Moyen-Orient parce que ceux-ci ne sont pas assez radicaux. Ces agents non étatiques ont leurs propres visées, mais certains d'entre eux sont des instruments de l'arsenal terroriste du régime iranien. Ils n'ont aucune inhibition quant à l'orientation religieuse, car être des radicaux leur suffit.

La communauté internationale et les modérés du Moyen-Orient doivent œuvrer ensemble contre ces forces radicales, sans tergiverser, sans faire deux poids, deux mesures et sans se faire d'illusions. Il nous faut tous adopter une approche proactive afin d'endiguer la prolifération des armes classiques, des missiles, des technologies des roquettes ainsi que des connaissances techniques pour la fabrication d'armes de destruction massive et des technologies connexes, tant à l'intérieur, qu'à destination ou en provenance du Moyen-Orient.

Les puissances modérées du Moyen-Orient doivent trouver des moyens de travailler ensemble pour remédier à nos préoccupations en matière de sécurité collective. Le danger croissant posé par un État Membre représenté dans cette même, du fait de ses activités liées à la prolifération nucléaire et aux missiles et de ses activités financières, est extrêmement inquiétant. Nous devons nous employer à atteindre l'objectif commun d'un Moyen-Orient plus prospère et plus sûr. C'est pourquoi les modérés du Moyen-Orient doivent adopter une approche constructive, plutôt que de gaspiller leur énergie et leurs ressources dans des programmes

destructeurs, qui ne nous mèneront nulle part et ne feront que renforcer les radicaux.

Qu'il me soit permis de m'adresser à la région en arabe.

(l'oratrice poursuit en arabe)

L'État d'Israël fait partie intégrante du Moyen-Orient. À l'instar des autres pays modérés de la région, Israël est menacé par des forces destructrices, que mon pays contribue à combattre.

L'approche d'Israël a toujours été constructive. Nous sommes prêts à travailler ensemble, car la sécurité et les autres défis dépassent les frontières. Les menaces posées par les forces extrémistes et takfiristes se multiplient et ne font aucune distinction entre les États et les nations. Nous sommes tous dans le même bateau, et nous devons œuvrer de concert pour atteindre le rivage sains et saufs.

Pour conclure, j'affirme qu'un dialogue direct aux niveaux bilatéral et régional est essentiel, compte tenu de l'importance de la participation aux efforts de lutte contre le terrorisme et les forces destructrices dans la région.

Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Almuzaini (Koweït) *(parle en arabe)* : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de tous les efforts qu'il a déployés, en collaboration avec les autres membres du Bureau, pour mener à bien nos travaux.

Je m'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.23), et à celle faite par le représentant de l'Égypte, au nom de la Ligue des États arabes.

L'État du Koweït réaffirme son attachement, résolu et de principe, à la non-prolifération et au désarmement sous toutes ses formes. Mon pays réaffirme également l'importance de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, afin de promouvoir et de consolider la paix et la sécurité.

En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, nous exhortons une fois de plus les trois pays coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui fait partie

intégrante de la prorogation indéfinie du Traité, à assumer leurs responsabilités dans la mise en oeuvre de cette résolution. Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération et soumettre ses installations nucléaires aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous rejetons les tentatives israéliennes visant à empêcher la tenue de conférences visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Mon pays se félicite des dialogues constructifs engagés entre les différentes parties en vue de promouvoir le désarmement nucléaire. Nous avons accueilli favorablement les négociations directes entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée portant sur le programme nucléaire coréen, d'autant que ces négociations faisaient suite à une escalade de tensions sans précédent dans la péninsule coréenne. Nous espérons qu'elles seront couronnées de succès et aboutiront à une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires.

Pour conclure, l'État du Koweït reste très ferme dans son appel en faveur d'un appui et d'un renforcement des conventions applicables en matière de désarmement. Nous appuyons donc les efforts multilatéraux déployés en vue de promouvoir l'universalisation des conventions sur le désarmement et la non-prolifération.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.23).

Le Moyen-Orient continue d'être l'une des régions les plus instables du monde. En dépit de toutes les nouvelles sources d'insécurité, la principale menace pour la sécurité au Moyen-Orient, qui est aussi la plus ancienne et la plus endémique, est celle qui découle des stratégies expansionnistes et interventionnistes, des politiques bellicistes agressives et des pratiques offensives brutales menées par le régime israélien. L'invasion de tous ses voisins, et même de pays situés au-delà de la région, la conduite de plus de 15 guerres et la perpétration répétée de tous les crimes internationaux majeurs, ne représentent qu'une infime partie de son vandalisme dans la région.

Pendant trop longtemps, les États-Unis et leurs alliés régionaux dans le golfe Persique ont traité par le mépris toute stratégie visant à obtenir la paix. Pendant trop longtemps, ils ont fait les mauvais choix dans notre région, pour ensuite blâmer les autres, en particulier

l'Iran, pour les conséquences de leurs propres erreurs stratégiques à courte vue et à la gâchette facile. Qu'il s'agisse d'appuyer l'invasion de mon pays par Saddam Hussein en 1980 et de l'aider et de l'encourager à utiliser des armes chimiques; de mener des guerres en vue de son expulsion du Koweït, puis de sa destitution; de soutenir, dans un premier temps, Al-Qaïda et les Taliban, avant de déclencher une guerre en vue de leur éviction d'Afghanistan; d'appuyer les terroristes extrémistes du même acabit qui plongent la Syrie dans le chaos, pour ensuite occuper dangereusement certaines parties du pays sous prétexte de combattre les groupes qu'ils ont eux-mêmes armés et financés; de l'invasion du Liban par Israël et de l'agression qui en a résulté, en passant par son occupation illégale de la Palestine et ses incursions routinières dans l'espace aérien syrien; ou, enfin, du bombardement du Yémen avec des avions fournis par l'Occident - qu'ont apporté ces actions au monde?

Les États-Unis et leurs satellites dans notre région subissent les conséquences naturelles de leurs propres mauvais choix, mais ils se servent de la Première Commission et d'autres instances pour raviver l'hystérie autour de la politique régionale de l'Iran et masquer la réalité. L'Iran les a-t-il forcés à faire tous ces mauvais choix, comme certains d'entre eux le prétendent ridiculement? Sommes-nous à blâmer parce que nous étions du bon côté de l'histoire dans le combat contre Saddam Hussein, Al-Qaïda, les Taliban, l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et ainsi de suite, pendant que les États-Unis et compagnie les finançaient, les armaient et les appuyaient?

La course aux armements qui se poursuit dans notre région est un exemple de la rivalité vaine et destructrice qui amène danger et insécurité dans notre voisinage. Les premier et troisième pays importateurs d'armes dans le monde se trouvent dans le golfe Persique. Nombre de leurs armes ont été utilisées pour semer la mort et la destruction au Yémen. Les États-Unis sont le principal fournisseur de ces armes. Certes, personne ne devrait s'attendre à ce que les États-Unis aient intérêt à résoudre les problèmes régionaux, parce que tout ce qui compte pour eux, c'est gagner de l'argent et vendre plus de belles armes. Leur approche des problèmes de sécurité dans la région est un jeu à somme nulle.

Grâce au Plan d'action global commun, nous avons montré au monde que notre programme nucléaire est de nature exclusivement pacifique. Le succès historique de la diplomatie sur la coercition dans le règlement de cette question reflète une leçon politique simple, mais

importante, à savoir que toutes les parties concernées ont défini le problème d'une manière mutuellement acceptable qui s'est prouvée à une solution mutuellement acceptable. En d'autres termes, ils ont reconnu qu'ils devaient abandonner leurs attentes maximalistes au profit d'un compromis réaliste.

À notre avis, la région du golfe Persique, qui souffre d'un manque de dialogue et de confiance, a cruellement besoin de changement. La région a besoin de se doter d'un nouveau dispositif de sécurité régional pour qu'elle puisse se transformer en une région forte, où les petites et les grandes nations contribuent à la stabilité. À cette fin, les pays de la région du golfe Persique pourraient mettre en place des mécanismes régionaux réalistes, en commençant par un forum de dialogue régional, fondé sur des principes reconnus universellement et des objectifs communs. Un tel forum pourrait favoriser l'entente sur un large éventail de questions, notamment les mesures de confiance et de sécurité ou la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et le sectarisme. Il pourrait même à terme déboucher sur des accords plus formels de non-agression et de coopération en matière de sécurité. Dès la conclusion du Plan d'action global commun en 2015, l'Iran a proposé la création d'un tel forum. Cette proposition est toujours valable.

Il faut que tous les États du golfe Persique adoptent une approche à somme non nulle. Cela signifie qu'il faut reconnaître la nécessité de respecter les intérêts de tous, ce qui, fondamentalement, mènera à la stabilité. Sans un effort collectif pour instaurer une paix et une sécurité inclusives dans la région du golfe Persique, nous resterons plongés dans la tourmente. L'Iran est déterminé à s'acquitter de sa responsabilité en contribuant au maintien de la paix et de la sécurité dans la région du golfe Persique.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'acquiesce intégralement de ses obligations au titre des accords de sécurité et de maîtrise des armements. De concert avec nos alliés et partenaires de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, nous travaillons à l'élaboration de possibles mesures conjointes pour éliminer les nouvelles menaces et défis à la sécurité régionale, régler les conflits existants et instaurer la paix et la stabilité. Nous prenons une part active aux discussions portant sur différents aspects de la sécurité européenne dans le cadre d'un dialogue constructif.

Dans le même temps, nous constatons avec préoccupation que nos partenaires occidentaux se livrent à des activités qui visent à saper la sécurité régionale en Europe. Au nom de la nécessité de contenir la menace en provenance de l'Est, on assiste à un renforcement sans précédent des stocks d'armes classiques et, plus généralement, des capacités militaires le long des frontières russes. Des bases, servant de tremplins aux forces militaires nord-américaines en Europe, sont en cours d'installation dans les pays baltes. Elles sont destinées à accroître les capacités de combat dans les États baltes, en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie et à y déployer des contingents militaires supplémentaires de l'OTAN et des États-Unis. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intensification des activités militaires menées par les pays de l'OTAN tout le long de la frontière russe. Le nombre de soldats étrangers stationnés sur les territoires de la Lettonie, de la Lituanie, de l'Estonie et de la Pologne est passé de 2 000 à 11 000 entre 2015 et 2018. Ces forces possèdent tout un arsenal d'armes offensives. La question se pose de savoir pourquoi cela est nécessaire.

Depuis 2015, on observe une augmentation du nombre des vols de reconnaissance et des vols tactiques menés par les forces armées de l'OTAN dans la région. Nous constatons aussi une nette augmentation de l'utilisation des bombardiers stratégiques B-52H et B-1B de l'armée de l'air américaine dans les exercices conduits par la coalition dans les pays baltes et scandinaves. Le nombre de missions réalisées par des bombardiers stratégiques en Europe a été multiplié par 12, passant de 6 en 2014, à 72 en 2017, et plus de 40 sorties ont déjà été effectuées depuis le début de l'année 2018. Des navires des forces navales combinées de l'OTAN ont été observés en mer Baltique et en mer Noire. On a recensé 39 escales en 2016, et 74 en 2017.

La principale différence entre nous et les pays de l'OTAN, avec les États-Unis à leur tête, est que nous menons nos exercices sur notre propre territoire tandis que les États-Unis mènent les leurs sur le territoire de leurs alliés. En outre, durant ces exercices nous n'employons pas de groupes spéciaux portant l'uniforme et les armes de l'OTAN, contrairement à cette dernière qui, régulièrement dans le cadre de ses exercices, fait revêtir à certains militaires l'uniforme de l'armée russe. Tous nos exercices sont de nature défensive ou relatifs à la lutte antiterroriste, ce qui n'est pas le cas des exercices de l'OTAN. Ceux-ci affichent clairement un biais anti-russe, quel que soit l'endroit où ils se déroulent, que ce soit en Europe du Nord ou dans les régions du Sud.

La participation de plus en plus active d'États neutres à des activités militaires porteuses d'un message implicitement anti-russe est un autre élément négatif, à nos yeux. L'exercice Trident Juncture 2018, auquel ont participé la Suède et la Finlande, en est un exemple frappant.

Il ne faut pas non plus oublier le volet financier. Sous la pression des États-Unis, les dépenses de militaires des pays de l'OTAN atteindront cette année 2 % du produit intérieur brut, avec parallèlement un taux de 4 % recommandé. Le budget militaire des États-Unis est également en augmentation et le budget 2019 établira un nouveau record, tandis que, de son côté, la Russie réduit progressivement ses dépenses militaires.

Ces données démontrent clairement les véritables ambitions de nos partenaires américains et de leurs alliés. L'approche suivie par la Russie est tout autre. Nous prônons l'établissement d'un dialogue respectueux afin de dissiper les malentendus et de résorber les tensions.

Il est impossible de renforcer l'architecture de sécurité quand le manque de confiance est si manifeste et que la politique et la planification militaire de l'OTAN reposent sur une stratégie d'endigement de la Russie. Le rétablissement de relations normales ne peut s'opérer que sur la base du respect des intérêts de chacun et en se fondant sur le principe d'une sécurité égale et indivisible pour tous. Il en va de même des mesures de confiance, qui peuvent difficilement être mises en œuvre dans un climat de confrontation. À cet égard, j'insiste sur le fait que l'activité militaire de la Russie est étroitement contrôlée par la communauté internationale et que nous agissons dans la transparence, notamment en appliquant les dispositions du Traité « Ciel ouvert » et du Document de Vienne de 2011.

En ce qui concerne la présence russe sur le territoire de certains États, à savoir la République de Moldova et la Transnistrie, ainsi que l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, nous tenons à souligner une fois encore que nos troupes y sont déployées soit en vertu d'un mandat international, comme en Transnistrie, soit en vertu d'accords bilatéraux avec des États souverains indépendants, comme cela est le cas en Abkhazie et en Ossétie du Sud. La présence militaire russe dans ces régions garantit leur stabilité et crée les conditions d'un développement socioéconomique normal et surtout de la coexistence pacifique entre les peuples vivant dans ces zones. C'est un fait que même les critiques les plus véhéments de la politique étrangère russe ne peuvent nier.

Nous estimons que les déclarations qui ont été faites sur la militarisation de la Crimée, de la mer Noire et de la mer d'Azov ne sont que pure propagande dans l'objectif de masquer les projets de l'OTAN de placer la région sous son contrôle. Ces projets sont déjà activement mis en œuvre, notamment à travers la construction d'une base navale à Nikolaev, ou la conduite d'exercices réguliers des forces navales de l'OTAN en mer Noire.

Une version intégrale de cette déclaration sera disponible sur la plate-forme PaperSmart.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je prie les délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M^{me} Abdallah (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Mon pays souscrit à la déclaration qui a été faite au nom de la Ligue des États arabes.

Nous soulignons notre détermination sans faille à appuyer le dialogue, la concertation et tous les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris au Moyen-Orient, en dépit des obstacles à surmonter.

Nous tenons à rappeler l'importance des principes et des fondements énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour faire face au problème de la prolifération nucléaire. Nous espérons que des mesures positives et sérieuses seront prises pour mettre en œuvre les mécanismes et les conclusions issus de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 et pour convoquer, sans délai, la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, avec la participation de tous les pays de la région. Mon pays exhorte de nouveau Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération, puisqu'il est le seul État de la région à ne pas encore l'avoir fait.

Les Émirats arabes unis se sont félicités du sommet qui s'est tenu entre les deux Corées et des progrès enregistrés, qui ont mis l'accent sur l'importance d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires. Cela contribuerait concrètement à la réduction des tensions et à l'instauration de la sécurité et de la paix dans cette région. Nous réitérons notre appel à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle adhère à nouveau au Traité sur la non-prolifération et qu'elle signe le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et aussi pour qu'elle se conforme aux résolutions

pertinentes des Nations Unies, afin de garantir la paix et la sécurité internationales.

Il est important de créer un environnement exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. C'est pourquoi, les Émirats arabes unis renouvellent leur plein attachement au Traité sur la non-prolifération et réaffirment le droit des États de développer des programmes nucléaires pacifiques.

Mon pays appelle l'Iran à faire preuve de transparence et à se conformer aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'à renforcer la confiance quant à la nature ses activités nucléaires. Nous espérons que ces mesures auront un effet positif sur son comportement dans la région.

Pour conclure, nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts afin de parvenir au consensus et d'améliorer ainsi le travail de la Première Commission grâce à des mesures efficaces qui contribuent à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international.

M. Ornai (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.23).

Pour le Timor-Leste, s'attaquer au désarmement et à la sécurité dans notre région est une responsabilité collective afin de promouvoir la paix et la stabilité. C'est pourquoi, nous sommes devenus partie au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, en 2007, et au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en 2015. Le Timor-Leste participe ainsi activement aux réunions, séminaires et ateliers régionaux visant à promouvoir la paix, la sécurité, l'harmonie et la stabilité régionales, et surtout l'amitié entre les peuples de la région. Il continue de maintenir des relations d'amitié et de coopération privilégiées, notamment avec ses voisins et les États membres de l'ASEAN, et avec la région de manière générale.

Ma délégation estime que toutes les parties doivent continuer à respecter et à promouvoir ces instruments de paix régionaux et à encourager un dialogue constructif en faveur des mesures de confiance et de la diplomatie préventive dans la région Asie-Pacifique, tout en respectant pleinement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Ma délégation reconnaît que les questions de désarmement et de sécurité sur le plan régional ne

relèvent plus de la seule responsabilité des pays pris individuellement. Elles sont devenues une préoccupation de sécurité collective dans le contexte de la lutte que nous menons contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, le trafic de stupéfiants et les activités terroristes dans la région.

C'est pourquoi, en 2011, le Timor-Leste s'est doté d'un cadre juridique national pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2014, il a ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et créé une police scientifique chargée d'enquêter sur les crimes liés au trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et d'autres drogues illicites. Il a également adopté une législation nationale pour lutter contre le trafic de drogues en 2017.

À cet égard, ma délégation estime que le terrorisme, les trafics illicites, la criminalité transnationale organisée et la circulation illégale des armes légères et de petit calibre doivent être combattus par le biais de contrôles aux frontières et d'échanges entre pays voisins d'informations relatives au commerce régional illicite des armes légères; par des politiques nationales de répression qui se renforcent mutuellement; par la mise en place d'un système de base de données; et par le contrôle des expéditions d'armes de petit calibre en vue d'empêcher toutes ventes ou achats illégaux. La coopération et la coordination entre pays voisins sont indispensables pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux national et régional.

Ma délégation tient également à souligner que, de nos jours, la sécurité régionale est aussi menacée par les transferts illicites d'armes et par la piraterie en mer, et que cela suppose une responsabilité et une sécurité collectives, le tout dans le respect du principe de l'intégrité territoriale tel que consacré dans la Charte des Nations Unies. Ma délégation appuie pleinement les initiatives régionales et internationales en matière de non-prolifération des armes de destruction massive nucléaires, chimiques et biologiques. Celles-ci doivent être éliminées aux niveaux régional et international. Ma délégation réaffirme que le Timor-Leste n'appuie aucune entité, qu'il s'agisse d'un État ou d'un acteur non étatique, qui cherche à mettre au point, à fabriquer, à acquérir, à posséder, à transporter, à transférer ou à utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

C'est pourquoi, le Timor-Leste, conformément à son ferme engagement, a signé et ratifié la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et

du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Timor-Leste prend également acte des conventions et des traités auxquels il n'est pas encore pleinement partie, mais qui font l'objet d'une procédure nationale en vue d'une possible signature et ratification.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.48.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire une déclaration au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et mon pays, l'Ouzbékistan, en tant que coordonnateur actuel du Traité.

L'entrée en vigueur, le 21 mars 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été une étape importante, grâce à laquelle les pays de la région ont contribué de manière notable au renforcement de la sécurité dans la région et dans le monde. La création de la zone exempte d'armes nucléaires a été le résultat des efforts collectifs déployés par l'ensemble des cinq États d'Asie centrale, dans le cadre de leur volonté d'instaurer la sécurité, la stabilité et la paix dans la région, et de créer des conditions indispensables à la prospérité et au bien-être de leurs peuples.

Ainsi en septembre 1997, l'Ouzbékistan accueille une conférence internationale intitulée « Asie centrale – zone exempte d'armes nucléaires », dans le but de sensibiliser la communauté internationale aux efforts mis en œuvre par les pays d'Asie centrale pour créer une telle zone. La cérémonie de signature du Traité se déroule à Semipalatinsk, au Kazakhstan, où l'un des plus grands centres d'essais nucléaires au monde avait été fermé en 1991. La première réunion consultative sur le Traité eut lieu au Turkménistan en octobre 2009. Et la République kirghize est le dépositaire du Traité.

Les États parties au Traité se sont engagés volontairement et de manière catégorique à interdire la production, l'acquisition et le déploiement sur leurs territoires d'armes nucléaires, de leurs composants ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est donc pleinement conforme aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au processus mondial de désarmement.

En outre, elle présente un certain nombre de particularités. C'est la première zone entièrement située dans l'hémisphère nord, dans une région enclavée, et c'est la seule dans laquelle des armes nucléaires ont été précédemment déployées. En définitive, déclarer zone exempte d'armes nucléaires la région d'Asie centrale, qui se trouve au cœur du continent eurasiatique, a considérablement renforcé la sécurité et la stabilité d'un immense espace géopolitique.

Nous rappelons avec une grande satisfaction que le long processus de concertation sur la fourniture d'assurances négatives de sécurité aux pays membres du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale s'est achevé avec succès le 6 mai 2014, lorsque les hauts représentants des États dotés d'armes nucléaires ont signé le Protocole sur les assurances négatives de sécurité en présence des États parties au Traité. Le Protocole fait partie intégrante du Traité et donne aux pays d'Asie centrale des garanties de sécurité contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Le Protocole au Traité a été ratifié par quatre États dotés de l'arme nucléaire. Nous espérons que le processus formel d'institutionnalisation de la zone sera bientôt achevé. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale demeurera notre grande contribution commune au renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération.

À la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation présente, au nom des délégations du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, le projet de résolution A/C.1/73/L.48, intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ». Ce projet de résolution biennal constitue une mise à jour technique de la résolution 71/65, adoptée en 2016. Il reflète les progrès réalisés depuis la signature du Traité en 2006 et réaffirme notre ferme détermination à renforcer la mise en œuvre effective de mesures dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Pour conclure, je tiens à exprimer l'espoir commun des pays d'Asie centrale que le projet de résolution proposé fera l'objet d'un consensus unanime et bénéficiera de l'appui sans réserve de tous les États Membres de l'ONU. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux États Membres qui ont déjà accepté de se porter coauteurs de notre projet de résolution, et j'invite les autres pays à bien vouloir suivre leur exemple.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.23).

La paralysie du mécanisme multilatéral de désarmement actuel est la preuve qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts de collaboration en vue d'atteindre notre objectif final d'un désarmement mondial, à savoir l'élimination des armes nucléaires et l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Bien que des progrès réguliers aient été enregistrés dans le programme de désarmement aux niveaux régional et mondial, il s'avère encore nécessaire de promouvoir le désarmement et de réduire les tensions à l'échelle mondiale et régionale, compte tenu de la complexité croissante des problèmes de sécurité auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Les approches régionale et mondiale en matière de désarmement et de limitation des armements sont complémentaires et doivent être adoptées de manière simultanée afin de préserver la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. C'est pourquoi, il importe de promouvoir et de renforcer les efforts internationaux en faveur du désarmement mondial et de la paix et la sécurité internationales, en appuyant et en encourageant le déploiement d'efforts et d'initiatives pour le désarmement sur le plan régional, ainsi que l'adoption de mesures de transparence et de confiance entre les pays d'une même région.

La création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, sur la base d'accords ou d'arrangements librement conclus entre les États des régions concernées, est une mesure efficace pour limiter la propagation des armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que la création de telles zones contribue au désarmement nucléaire.

Le Myanmar réaffirme sa détermination à préserver la région de l'ASEAN en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous sommes conscients de l'importance que revêt la mise en œuvre pleine et effective du Traité, notamment par le biais du plan d'action visant à renforcer son application pour la période 2018-2022. Nous réaffirmons également notre volonté de nouer le dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires et à intensifier les efforts déployés actuellement par toutes les parties pour résoudre toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traité.

Nous exprimons toute notre gratitude au Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et nous demeurons fermement convaincus qu'il continuera à fournir des conseils, un savoir-faire et une assistance dans le domaine du désarmement et des questions de sécurité connexes, en aidant les États Membres à atteindre leurs objectifs en matière de sécurité et de désarmement grâce aux Centres régionaux de désarmement des Nations Unies situés dans leurs régions respectives. À cet égard, nous remercions ces derniers de leur ardeur au travail. Le Myanmar appuie pleinement le rôle joué par les trois Centres régionaux, et en particulier, par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui fournit une assistance concrète et mène des activités de renforcement des capacités afin de contribuer aux efforts nationaux et régionaux en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, et qui promeut le dialogue, le renforcement de la confiance et l'éducation pour la paix et le désarmement dans la région.

Le Myanmar travaille conjointement avec le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à l'élaboration d'instruments internationaux et de législations nationales et à l'utilisation des outils disponibles pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. Le Myanmar appuie pleinement l'engagement pris par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de redoubler d'efforts pour faciliter le dialogue entre les États Membres, dans des cadres formels et informels, afin de les aider à renouer avec une vision et une démarche communes menant à l'élimination totale des armes nucléaires. À cette fin, il est impératif de reprendre sans délai des négociations

de fond axées sur les résultats dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Nous pensons que le rétablissement de la confiance entre les États Membres est indispensable pour sortir de l'impasse actuelle. Le Myanmar appelle tous les États Membres à redoubler d'efforts pour rechercher une voie commune, réduire les risques nucléaires, instaurer la confiance et réaliser des progrès concrets en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, grâce au renforcement de la mise en œuvre collective des mécanismes de désarmement dans nos régions respectives.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional ». La Commission va maintenant entamer l'examen du groupe de questions « Mécanisme de désarmement ». Je prie à nouveau tous les orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/73/L.16 et A/C.1/73/L.18.

M. Erwin (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés demeure préoccupé par l'érosion continue du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est résolu à continuer de promouvoir le multilatéralisme, qui constitue le fondement des négociations dans ces domaines et la seule approche durable pour traiter de ces questions, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle une nouvelle fois la Conférence à convenir, par consensus et sans délai, d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité. À cet égard, le Mouvement réaffirme l'importance du principe figurant dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vertu duquel :

« [l']adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit » (*résolution S-10/2, par. 29*).

Le Mouvement des pays non alignés condamne fermement toute politisation des travaux de la Conférence et demande à tous les États Membres de respecter pleinement son règlement intérieur et les méthodes de travail convenues.

Le Mouvement se félicite des efforts que les présidents de la Conférence issus des États membres du Mouvement des pays non alignés ont déployés en vue de la reprise des travaux de fond de la Conférence en 2018. Il prend note des délibérations et des discussions sur des questions de fond qui se sont tenues au cours de la session 2018 de la Conférence du désarmement. Tout en se félicitant des efforts consentis en ce qui concerne le cadre du programme de travail durant cette session, le Mouvement encourage tous les États membres de la Conférence à faire preuve de la volonté politique nécessaire afin que la Conférence s'acquitte de son mandat de négociation.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement des Nations Unies, en vertu de sa composition universelle, en tant qu'unique organe spécialisé et délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement pouvant examiner des questions variées dans le domaine du désarmement et soumettre des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Le Mouvement appelle tous les États Membres à parvenir au consensus au sein du groupe de travail de la Commission chargé de fournir des recommandations pour atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Pour sa part, le Mouvement des pays non alignés est disposé à contribuer de manière constructive à faire avancer les questions relatives au programme de désarmement des Nations Unies et à explorer les moyens de renforcer les mécanismes de désarmement. Le Mouvement souligne l'importance que revêt la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Celle-ci permettrait d'examiner, sous un angle plus conforme à la situation internationale actuelle, les aspects les plus critiques du processus de désarmement, et de mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique

en faveur de l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, et de la maîtrise et de la réduction des armes classiques. À cet égard, le Mouvement se félicite de la tenue réussie de deux sessions de fond en 2016 et d'une session de fond en 2017 par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, présidé par l'Équateur, qui ont permis de s'entendre sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le renforcement de l'efficacité du mécanisme de désarmement des Nations Unies est un objectif commun. S'appuyant sur le règlement intérieur et les méthodes de travail en vigueur, ce mécanisme a permis l'élaboration de traités et de directives qui ont fait date. Le Mouvement des pays non alignés estime toutefois que le principal obstacle pour aller de l'avant est l'absence de volonté politique affichée par certains États, notamment en matière de désarmement nucléaire.

Profondément préoccupé par l'absence chronique de représentation adéquate des pays appartenant au Mouvement des pays non alignés au Bureau des affaires de désarmement, le Mouvement prie le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de prendre des mesures pour garantir une représentation équilibrée et équitable dans ce bureau. Il tient également à souligner que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement doit être renforcé comme il convient, et que ses attributions en matière de recherche et d'information doivent être élargies en conséquence, comme le prévoit le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Au titre de ce groupe de questions, le Mouvement présente les projets de résolution A/C.1/73/L.16 et A/C.1/73/L.18, intitulés respectivement « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement » et « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». Nous comptons sur l'appui de tous les États Membres à ces projets de résolution.

Enfin, le Mouvement exhorte tous les pays à travailler ensemble, à coopérer davantage et à manifester concrètement leur engagement politique, notamment ici à la Première Commission, afin que le mécanisme de désarmement puisse à nouveau, dans un avenir relativement proche, donner la pleine mesure de

sa capacité à faire progresser la paix et la sécurité dans le monde entier.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à indiquer que le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration qui vient d'être faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les efforts déployés par le Groupe des États arabes dans le but de garantir l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires font partie intégrante de son engagement de principe en faveur du désarmement nucléaire, afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est une priorité absolue des efforts déployés en matière de désarmement et de sécurité internationale, conformément aux dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978. Le Groupe des États arabes rappelle une fois de plus que les activités et les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies relatifs au désarmement sont fondés sur ces sessions extraordinaires et ne peuvent être modifiés que par une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée dans ce but.

Le Groupe des États arabes est favorable à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et il en attend avec intérêt des résultats tangibles, qui permettront de faire face aux nombreux changements survenus sur la scène mondiale relatifs aux menaces accrues pesant sur la sécurité internationale. Simultanément, le système international de désarmement vient de franchir une étape cruciale et historique, avec la création du premier instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, qui, pour la première fois, considère comme illégaux leur possession, leur transfert, leur déploiement, leur mise au point, leur emploi ou la menace de leur emploi, ce qui doit conduire ainsi à terme à leur élimination complète.

Le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de mettre en commun les efforts internationaux afin de remédier aux graves lacunes du régime de non-prolifération nucléaire, suite à l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2015. Nous devons faire de notre mieux pour garantir le succès de la Conférence d'examen de 2020, en produisant un document final équilibré et complet à même de relever les défis auxquels sont confrontés les trois piliers du Traité sur la non-prolifération, et tout particulièrement le désarmement nucléaire. Cela permettrait de continuer

à avancer vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ce qui est une des conditions essentielles au succès de la Conférence.

En outre, nous insistons une fois de plus sur le fait que la Conférence du désarmement, qui est la seule instance chargée d'examiner les traités de désarmement, doit remplir son rôle. Nous tenons également à souligner que l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les travaux de la Conférence n'est pas due à son mécanisme, mais au manque de volonté politique de la part de certains États. C'est pourquoi, le Groupe des États arabes attire l'attention sur la nécessité de réactiver rapidement le rôle de la Conférence du désarmement, afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de négociation, surtout en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Le Groupe des États arabes considère que les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont conformes aux objectifs et aux priorités convenus au niveau international. Nous ne pouvons aborder un point de l'ordre du jour sans avoir traité les précédents et sans au préalable nous être mis d'accord sur des mesures d'exécution visant à éliminer les armes nucléaires, ou encore en nous concentrant sur de nouveaux engagements en matière de non-prolifération au détriment du désarmement nucléaire, car cela risquerait d'accroître les déséquilibres entre, d'une part, les engagements des pays dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire, et de l'autre, les engagements des pays qui n'en possèdent pas en matière de non-prolifération.

Le Groupe des États arabes a exprimé à maintes reprises sa déception devant le fait que, hormis les progrès relatifs accomplis à la dernière session, la Commission du désarmement de l'ONU a été incapable de s'entendre sur une quelconque recommandation depuis déjà plusieurs années, en raison des positions non constructives adoptées par certains États dotés d'armes nucléaires, qui ont entravé le consensus sur les mesures concernant le désarmement nucléaire. Le Groupe des États arabes n'a pour sa part ménagé aucun effort pour parvenir au consensus et a joué un rôle constructif dans le cadre des efforts multilatéraux qui ont été déployés afin d'atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le Groupe des États arabes tient à souligner qu'il est nécessaire que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de la volonté politique et de la souplesse requises pour permettre à la Commission

du désarmement de réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire au cours de la présente session, qui se poursuivra jusqu'en 2020. À cet égard, le Groupe des États arabes se félicite de l'initiative lancée par le Secrétaire général en mai 2018, dans son rapport intitulé *Assurer notre avenir commun - Un programme de désarmement*. Nous espérons sincèrement pouvoir définir des mécanismes visant à mettre en œuvre ce projet, en consultation avec les États Membres, afin que les efforts en faveur du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, passent au premier plan des préoccupations de l'ONU.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

Le désarmement et la non-prolifération sont intimement liés et se renforcent mutuellement. Un effort systématique et progressif est véritablement nécessaire pour faire avancer ces deux processus. Le multilatéralisme est le principe fondamental qui régit les négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en vue de préserver et de renforcer les normes universelles et d'élargir leur portée. Il faut revitaliser et mieux utiliser les institutions multilatérales chargées du désarmement, en améliorant la coordination et l'intégration d'un savoir-faire spécialisé dans leur travail.

S'appuyant sur son règlement intérieur et ses méthodes de travail en vigueur, le mécanisme de désarmement des Nations Unies a produit des traités et directives majeurs et développé la confiance entre les États. Il est toutefois extrêmement préoccupant de constater que le mécanisme mondial de désarmement progresse à pas de tortue en raison de l'érosion continue du multilatéralisme dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous estimons que la volonté politique des États Membres joue un rôle important et qu'elle doit être sensiblement renforcée.

L'ASEAN souligne la nécessité de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif des diverses instances du mécanisme de désarmement des Nations Unies, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement

et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Tout en reconnaissant le rôle important de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, nous sommes préoccupés par l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve s'agissant d'adopter un programme de travail. L'ASEAN appelle donc une nouvelle fois la Conférence à convenir, par consensus et sans délai, d'un programme de travail équilibré et complet.

L'ASEAN se félicite de la création de cinq organes subsidiaires durant la session 2018 de la Conférence du désarmement et encourage tous les États membres de la Conférence à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de négociation.

L'ASEAN se félicite de l'aboutissement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et demande à tous les États Membres de poursuivre les consultations sur les prochaines étapes menant à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Sans nier le rôle important et précieux joué par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en matière de non-prolifération et de désarmement, l'ASEAN souligne qu'il doit être renforcé convenablement et que ses fonctions de recherche et d'information doivent être étendues en conséquence, dans l'esprit du Document final (résolution S/10-2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'ASEAN salue le Programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun – Un programme de désarmement*. Nous attendons avec intérêt que les 40 mesures qu'il propose soient concrètement mises en œuvre.

L'ASEAN estime que ce qui est accompli actuellement par le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est encore bien loin de répondre à nos attentes collectives. Il est temps de trouver des mesures concrètes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement afin qu'il puisse générer des bénéfices concrets qui contribueraient au développement, à la paix et à la sécurité au niveau international.

Nous n'avons cessé de mettre en garde contre les dangers du piétinement continu du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Nous avons à plusieurs reprises constaté des impasses dues à l'absence de la volonté politique voulue. C'est donc l'attitude que nous adoptons qui déterminera si nous faisons ensemble progresser ces mécanismes ou si nous nous enfermons dans le piège de l'impasse. Notre choix déterminera l'avenir de notre dispositif de désarmement.

L'ASEAN demande instamment à tous les États Membres de redoubler d'efforts pour renforcer les mécanismes de désarmement mondiaux. Nous rappelons les mots toujours justes de l'ancien Secrétaire général, le regretté Kofi Annan, qui a dit:

« Il est plus que jamais urgent de faire sortir les négociations multilatérales de l'impasse et de remettre le désarmement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale ».

M^{me} Carey (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le débat thématique consacré au groupe de questions « Mécanisme de désarmement ». Comme il s'agit de ma première intervention à la Première Commission, qu'il me soit permis de féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je tiens à les assurer du soutien constant de la CARICOM et de la délégation des Bahamas à leurs travaux.

Je tiens tout d'abord à rappeler le grand intérêt que la CARICOM porte au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et aux travaux des mécanismes connexes, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission. L'évolution du contexte international montre qu'il était nécessaire de renouveler et de renforcer le dialogue, et de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif du désarmement.

La CARICOM se réjouit des progrès accomplis récemment dans le cadre de la Conférence du désarmement, et elle se félicite de la décision prise par la Conférence en 2018 de créer des organes subsidiaires sur sept des huit questions qui lui ont été renvoyées afin d'examiner, entre autres choses, les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence.

Nous appelons à la reprise rapide des négociations au sein de la Conférence du désarmement. Nous espérons

sincèrement qu'à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement des Nations Unies, les délégations s'emploieront sans relâche, de façon transparente et inclusive, à surmonter la paralysie qui a empêché la conclusion d'un accord dans les domaines clefs des délibérations sur le désarmement.

À cet égard, la CARICOM se félicite des recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, que la Commission du désarmement a présentées dans son rapport de 2017 (A/72/42), et qui ont ouvert la voie à un examen ultérieur d'un nouveau point de l'ordre du jour relatif à l'espace. La CARICOM espère vivement poursuivre ces progrès durant le nouveau cycle de trois ans et entamer un véritable dialogue afin de dégager un consensus sur les recommandations tendant à la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

À ce stade, la Communauté des Caraïbes adresse ses remerciements à M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et au Bureau des affaires de désarmement pour son rôle inestimable en tant que coordinateur et facilitateur des initiatives de désarmement régionales et mondiales. La CARICOM salue également le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui œuvre pour une meilleure compréhension du fonctionnement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et des autres institutions œuvrant dans les domaines de la sécurité internationale, du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Il ne peut y avoir de développement durable en l'absence de sécurité, de justice, de bonne gouvernance et de paix. La CARICOM attache une importance considérable à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, dans le contexte du désarmement, à l'objectif 16 de développement durable, qui prône la paix, la justice et des institutions efficaces. La CARICOM croit fermement que le désarmement établit un lien fondamental entre la paix et le développement durable. Les approches régionales et mondiales en matière de désarmement se complètent mutuellement et doivent être menées de front.

Dès lors, nous saluons les remarquables contributions des Centres régionaux pour la paix et le désarmement, qui permettent aux États Membres qui en font la demande de renforcer leurs capacités et de bénéficier d'un large éventail d'offres de formation.

La CARICOM tient à saluer le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, basé au Pérou, qui a entrepris au cours de l'année écoulée plus de 115 activités de fond pour accompagner les États dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de son Instrument international de traçage, du Traité sur le commerce des armes, et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

De nombreux pays de la CARICOM ont bénéficié, et continuent de bénéficier, du soutien du Centre. La CARICOM réaffirme l'importance des synergies en matière de désarmement et de maîtrise des armements, et tient à souligner son appui au premier colloque sur les femmes et la sécurité, tenu au Pérou en décembre 2017. La CARICOM se félicite des contributions volontaires versées au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes à Lima par les Gouvernements d'El Salvador, de l'Allemagne, du Guatemala, du Panama, du Pérou, de la Suède et des États-Unis d'Amérique au cours du dernier exercice budgétaire.

De même, la CARICOM salue le rôle moteur joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique par l'entremise de ses mécanismes solides de vérification et de surveillance, ainsi que par sa contribution à la sécurité radioactive. Nous tenons également à saluer les efforts de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui célèbre son trente-cinquième anniversaire, pour ses travaux de recherche indépendants sur les affaires de désarmement. Ces travaux sont le lieu privilégié de la diffusion et de la promotion des informations sur le désarmement.

La Communauté des Caraïbes souligne l'importance capitale des zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'instruments de renforcement de la confiance qui garantissent la paix et la sécurité, renforcent la non-prolifération nucléaire et font progresser le désarmement nucléaire. Nous saluons donc les efforts que réalisent actuellement les zones exemptes d'armes nucléaires pour atteindre ces objectifs. À cet égard, les pays de la CARICOM sont fiers d'être des États parties au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco, qui a fêté son cinquantième anniversaire l'an passé.

À ce propos, la CARICOM ne cesse de se féliciter de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et elle espère que ce traité, conjointement à d'autres, favorisera des approches concrètes, axées sur la dimension humanitaire, qui feront avancer les objectifs de désarmement.

La CARICOM apprécie aussi les contributions déterminantes de la société civile, en particulier celles des organisations non gouvernementales, au maintien de la paix et de la sécurité. Nous tenons également à rappeler qu'il faudra tendre la main aux acteurs de l'industrie des armements, d'autant que nous essayons de nous adapter aux technologies nouvelles et émergentes.

En somme, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour honorer nos mandats sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, la CARICOM reste déterminée à jouer son rôle afin d'appuyer le travail indispensable des mécanismes de désarmement, et elle invite tous les États Membres à faire montre de la volonté collective nécessaire pour l'avènement d'un monde sûr et pacifique.

M^{me} Scott (Namibie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guatemala, Islande, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République tchèque, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Zambie, et mon propre pays, la Namibie.

Ces quatre dernières semaines, de nombreux États ont affirmé que le désarmement était lié par certains aspects et perspectives à la problématique femmes-hommes. Cela joue un rôle essentiel dans l'élaboration de nos politiques et programmes, et cela sous-tend l'efficacité des travaux sur le désarmement dans le cadre plus large de nos efforts pour la paix et la sécurité. Les données sont claires : lorsqu'on examine les problèmes de sécurité et les questions liées aux armes, il faut évaluer les incidences pour les hommes et les femmes. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont exposés à des menaces différentes pendant et après les conflits, et ils sont inégalement touchés par

les armes et leur circulation dans des environnements non conflictuels.

Prendre en compte la problématique femmes-hommes permet également d'étudier plus précisément les hypothèses sur la manière dont le genre façonne notre propre travail commun et la dynamique des efforts communs de désarmement. Ce fut constaté dès 2006 par la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, dirigée par M. Hans Blix, qui s'est rendue compte que les attentes relatives au genre déterminent également la manière dont les mécanismes envisagent et traitent les questions du désarmement et de la sécurité internationale. Si nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire pour donner à la problématique femmes-hommes une véritable place dans les discussions sur le désarmement et la sécurité internationale, nous jugeons encourageant qu'un grand nombre d'initiatives ont déjà été prises, que ce soit au sein de la Première Commission ou, plus largement, dans le cadre du mécanisme de désarmement.

Nous nous félicitons des appels adressés aux délégations pour qu'elles s'efforcent d'assurer une représentation égale, qui ont été lancés par les présidents de la Convention sur les armes biologiques, du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, et de la Convention d'Ottawa. Nous notons l'augmentation du nombre de déclarations et de manifestations parallèles dans lesquelles les démarches soucieuses de l'égalité de genre sont prises en compte et examinées. Nous nous félicitons de la hausse notable de l'analyse des questions de genre dans les résolutions – en particulier la persévérance de la Trinité-et-Tobago à présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.21, sur « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ». Nous nous félicitons de la création du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, et de l'attention portée en 2019 par le Traité sur le commerce des armes au genre et à la violence fondée sur le genre. Nous devons poursuivre sur cette lancée, tout en sachant que nous serons jugés sur nos actes et pas seulement sur nos paroles.

Nous pensons que les travaux de la Première Commission gagneraient à l'avenir à faire une plus large place au lien entre le désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'aux objectifs de développement durable. En outre, nous nous félicitons de l'accent mis sur la problématique

femmes-hommes dans le Programme de désarmement du Secrétaire général. Les organisations de la société civile ont eu une influence considérable sur l'essor de la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des mécanismes de désarmement. Elles ont été une source d'idées, de connaissances, d'encouragements et de critique constructive des efforts des États. Nous saluons leur engagement et leur dynamisme, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre nos partenariats et notre collaboration.

En conclusion, la question du genre et du désarmement mérite l'attention qu'elle reçoit désormais, car elle élargit notre champ de connaissances et notre compréhension des enjeux et des solutions propres à favoriser les progrès sur le désarmement.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Homolkova (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Alors que le multilatéralisme est soumis à rude épreuve, nous soulignons l'importance capitale de pouvoir compter sur des institutions et des instruments internationaux et sur leur bon fonctionnement. Tous les efforts consacrés au désarmement et à la non-prolifération, notamment dans le cadre des mandats du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, devraient favoriser le respect et le renforcement du droit international et de la sécurité collective. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et ses trois instances qui se renforcent mutuellement continuent à jouer un rôle central et irremplaçable. Nous devons être les garants de leur pertinence et les utiliser plus efficacement afin qu'ils puissent remplir leurs rôles respectifs et parvenir à des résultats correspondant à leurs mandats convenus.

Les sessions annuelles de la Première Commission sont une bonne occasion d'organiser des débats thématiques mieux ciblés sur les défis majeurs qui se posent actuellement à notre sécurité collective et, au besoin, de définir des mesures concrètes pour relever ces défis plutôt que de se contenter de mettre à jour des résolutions adoptées précédemment.

La Conférence du désarmement devrait négocier des traités de désarmement multilatéraux. Elle pourrait également élaborer d'autres instruments et normes, tels que des directives et des codes de conduite. L'Union européenne a régulièrement déploré qu'il n'ait pas été possible depuis plus de 20 ans de parvenir à un consensus sur un mandat de négociation. Une volonté politique plus grande et une réflexion plus fertile s'imposent pour sortir de cette impasse et pour que l'on s'attelle à des travaux de fond, conformément au mandat de la Conférence du désarmement. En outre, l'Union européenne et ses États membres réaffirment l'importance qu'ils attachent de longue date à l'élargissement de la Conférence du désarmement, et ils appuient fermement la nomination d'un coordonnateur spécial à cet égard.

Nous nous félicitons du climat constructif prévalent au sein des cinq organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, et nous remercions les coordonnateurs d'avoir soumis des travaux de fond, conformément au mandat des organes subsidiaires, qui est de parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues, d'approfondir les discussions techniques, d'élargir les terrains d'entente et d'examiner des mesures efficaces, y compris des instruments juridiques, de négociations. L'adoption de quatre rapports de fond pour la première fois depuis des années est une avancée importante, et elle pourrait être une base solide sur laquelle s'appuyer en 2019.

Nous regrettons profondément que la République arabe syrienne ait assuré la présidence de la Conférence du désarmement en mai et juin 2018, car elle manque de légitimité en raison de ses violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des violations graves et répétées de ses obligations en matière de désarmement et de non-prolifération, y compris l'interdiction des armes chimiques. Ces réserves ont été exprimées dans la déclaration conjointe soutenue par l'Union européenne et ses 28 États membres, ainsi que par un certain nombre d'autres membres de la Conférence du désarmement.

Les négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sont un objectif de la communauté internationale depuis plus de 20 ans. Nous félicitons le Canada qui a réussi à faire émerger un consensus à l'issue des travaux du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité, et nous nous félicitons de ce processus consultatif ouvert.

L'Union européenne apporte un soutien financier considérable pour favoriser la participation des États d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes aux consultations sur ce traité. Elle appelle tous les États membres de la Conférence du désarmement à entamer sans tarder des négociations sur un tel traité et à commencer à travailler sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous souhaitons la bienvenue au Forum de la société civile, et nous nous réjouissons à la perspective de nouvelles possibilités de collaboration avec les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, les entreprises et les instituts de recherche. L'Union européenne appuie l'action du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies sur la sensibilisation au désarmement, y compris sur le plan financier et par le biais d'une visite des bénéficiaires de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement aux institutions de l'Union européenne à Bruxelles.

Nous appuyons les efforts qui sont déployés pour améliorer les méthodes de travail de la Commission du désarmement. L'Union européenne se félicite de l'ajout d'une nouvelle question – l'espace – à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Nous espérons qu'une approche ciblée permettra à la Commission de parvenir à un consensus sur les recommandations pertinentes. À ce propos, nous apprécions à sa juste valeur le rôle moteur de l'Australie.

Nous insistons sur l'importance de travaux de recherches indépendants sur les questions de désarmement et de sécurité. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) joue un rôle important à cet égard en tant qu'organisme indépendant et autonome du mécanisme de désarmement. L'Union européenne et ses États membres continuent de soutenir les activités de l'UNIDIR. Nous souhaitons la bienvenue à sa nouvelle directrice et attendons avec intérêt de la voir à l'œuvre. Nous attendons également avec intérêt l'adoption par consensus du projet de décision (A/C.1/73/L.61) que la France a présenté cette année pour suivre la mise en œuvre de la résolution sur l'UNIDIR adoptée en 2015 (résolution 70/69), afin de doter l'Institut d'une structure de financement et d'un modèle opérationnel plus durables. Nous rappelons aussi qu'il est important que les femmes participent pleinement, et sur un pied d'égalité avec les hommes, aux mécanismes de désarmement.

Nous nous félicitons de l'objectif fixé par le Secrétaire général d'envisager les synergies au sein

du système des Nations Unies. Dans le Programme de désarmement qu'il a présenté, il invite à replacer le désarmement et la non-prolifération au cœur de nos efforts communs pour la paix et la sécurité. L'Union européenne et ses États membres reconnaissent que les liens entre le développement durable, l'action humanitaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix peuvent nous aider à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. Nous restons ouverts à de nouvelles discussions sur la manière dont le Programme de désarmement peut contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Pour conclure, les mécanismes de désarmement des Nations Unies et ses divers instruments ne peuvent toutefois pas fonctionner correctement sans une bonne situation financière et sans la volonté des États Membres de s'engager sur toutes les questions cruciales liées à la sécurité internationale et à la politique mondiale. Nous devons donc faire preuve de dynamisme et de pragmatisme dans nos efforts, afin d'étudier la manière dont nous pouvons continuer à promouvoir le désarmement dans l'intérêt de tous.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la délégation de la République du Paraguay, qui est favorable à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qui se félicite de la récente adoption par consensus de ses objectifs et de son programme de travail. S'agissant de la Conférence du désarmement, nous pensons qu'une plus grande transparence dans ses délibérations peut contribuer à donner un nouvel élan à ses travaux et l'aider à définir un plan de travail pour faire avancer les négociations sur le désarmement. Nous appelons donc les membres de la Conférence à partager avec la Commissions les efforts qu'ils déploient pour parvenir au consensus sur un programme de travail, ainsi que les difficultés et les défis qui y font obstacle. Dans l'intérêt de la transparence et de l'accomplissement du mandat de la Conférence, nous sommes également favorables à une augmentation du nombre de ses membres et à la participation de la société civile et des milieux universitaires à ses réunions.

Pour ce qui est de la Commission du désarmement, nous reconnaissons l'utilité de ses recommandations de 2017 dans le domaine des armes classiques (A/72/42, annexe), et espérons que ses délibérations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire

permettront rapidement de faire avancer cet aspect urgent du désarmement et de la non-prolifération. Nous croyons notamment que ses recommandations en la matière devraient porter sur la consolidation et l'élargissement progressif des zones exemptes d'armes nucléaires déclarées et sur les garanties données aux États non dotés d'armes nucléaires concernant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances. Nous appuyons également les travaux de la Commission du désarmement relatifs à l'espace.

Quant aux travaux de la Première Commission, bien que nous ayons conscience que, bien souvent, la seule façon de faire avancer le programme de désarmement au niveau mondial se limite malheureusement à simplement maintenir une question à l'ordre du jour de la Commission, nous invitons cette dernière à se pencher sur le nombre de projets de résolution présentés pour examen par la Première Commission à chaque session et les progrès de fond qu'ils apportent en faveur du programme de désarmement.

Nous soulignons néanmoins l'utilité des débats structurés qui ont lieu à la Première Commission, qui nous renseignent sur le niveau de volonté politique des États à faire progresser le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sous tous leurs aspects, et qui nous permettent de comprendre leurs positions nationales et régionales sur certaines questions particulières. La délégation paraguayenne a énoncé sa position nationale à chacun de ces débats au cours des trois dernières sessions. L'intérêt de ces échanges pour les initiatives de coordination politique et de coopération entre les États est pour nous incontestable, de même que les possibilités offertes dans ces mêmes domaines par la participation de représentants de la société civile et des milieux universitaires.

Enfin, la République du Paraguay réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sa conviction que les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, sous toutes leurs formes, doivent continuer d'être débattues au niveau multilatéral au sein de l'Assemblée générale, qui est la plus haute expression démocratique des peuples qui la composent, sur la base de l'égalité souveraine des États, et doivent respecter le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. À cet égard, les négociations bilatérales ne pourront jamais remplacer les négociations multilatérales. La République du Paraguay rejette les actions unilatérales entreprises par

tout acteur de la communauté internationale dans le but de compromettre les négociations menées dans un cadre multilatéral, et qui violent les dispositions de la Charte des Nations Unies ou portent atteinte aux principes du droit international.

Pour terminer, la délégation du Paraguay insiste sur le fait que la réforme des mécanismes de désarmement doit prendre en compte la nécessité d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement durable dans le monde entier. Nous exhortons donc les délégations des États Membres à faire tout leur possible pour réorienter les ressources destinées à moderniser leurs arsenaux vers des initiatives visant la réalisation des objectifs de développement durable.

M^{me} Dallafior (Suisse) : Je souhaite relever trois points en lien avec notre débat thématique.

En premier lieu, nous notons avec intérêt les développements qui ont marqué la session 2018 de la Conférence du désarmement. La Conférence a pris la décision d'aborder ses travaux de manière pragmatique à travers l'établissement de cinq organes subsidiaires traitant de l'ensemble des thématiques à son ordre du jour. Elle a été en mesure de s'accorder pour la première fois en 22 ans sur des éléments de fond en adoptant les rapports de quatre des cinq organes subsidiaires (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141). Nous sommes bien entendu encore loin d'une revitalisation de la Conférence et ne sous-estimons pas les obstacles qui se dressent sur ce chemin, comme en témoignent les difficultés liées à l'adoption du rapport annuel de la Conférence. Pour notre part, nous sommes convaincus qu'une approche pragmatique, basée sur une progression graduelle vers des négociations et permettant d'envisager l'élaboration d'instruments autres qu'uniquement juridiquement contraignant, pourrait contribuer à dépasser les blocages de longue date. De ce fait, il nous semble important que la Conférence du désarmement s'efforce de bâtir l'année prochaine sur les développements de la session 2018.

En deuxième lieu, je dois faire part de notre grave préoccupation concernant les difficultés financières auxquelles plusieurs conventions et traités de désarmement sont confrontés. La situation s'est encore aggravée cette année. Ces problèmes financiers sont en premier lieu liés au non-paiement des contributions obligatoires par certains États parties. Nous les appelons une fois encore à régler leurs dus dans les plus brefs délais. La question des liquidités constitue un autre défi d'importance. La Suisse espère que les réunions

des États parties des traités concernés adopteront à la première opportunité les mesures nécessaires afin de décourager tout non-paiement et de garantir que ces instruments puissent s'appuyer sur des procédures financières fournissant la plus grande stabilité et prévisibilité possibles.

Dernier sujet que voudrais relever, la question de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Nous remercions le Secrétaire général pour le rapport (A/73/284) qu'il nous a fourni conformément à la résolution 70/69, portant sur une évaluation externe des aspects structurels, financiers, administratifs et opérationnels de l'Institut. Outre le fait qu'il rappelle l'importance que l'UNIDIR joue dans les efforts de désarmement, ce rapport comprend un nombre de considérations et recommandations d'importance afin que l'Institut puisse s'appuyer sur une structure financière durable et stable. Nous partageons pleinement la recommandation invitant l'Institut à articuler ses travaux autour d'un plan de recherche stratégique pluriannuel. Nous entendons par ailleurs répondre à l'appel du Secrétaire général à concourir au financement de l'UNIDIR à travers des contributions « non fléchées » ou au niveau des programmes.

Concernant la contribution financière du budget ordinaire de l'ONU, nous relevons que celle-ci a décliné pour ne plus représenter que 9 % du budget de l'Institut. Nous partageons pleinement le constat formulé dans le rapport que ce déséquilibre entre contributions volontaires et celles provenant du budget ordinaire est contraire à l'esprit des documents fondateurs de l'Institut. Comme le rapport du Secrétaire général le souligne, la contribution du budget ordinaire devrait au minimum couvrir le salaire du Directeur de l'UNIDIR et de son adjoint ainsi que quelques activités clefs. Il convient maintenant de mettre en œuvre cette recommandation dans le cadre du prochain exercice biennal commençant en 2020. Nous appelons tous les États Membres à œuvrer en ce sens, la décision que la Commission va prendre d'inscrire la thématique de l'UNIDIR à la prochaine session de l'Assemblée générale constituant une étape initiale pour ce faire.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Ligue des États arabes, et tient à faire les observations suivantes.

L'Égypte accorde une très grande importance au mécanisme de désarmement des Nations Unies, et considère le désarmement et la maîtrise des armements

comme un pilier essentiel du mandat de l'ONU en vue de préserver la paix et la sécurité internationales, qui reste la raison d'être de l'Organisation. L'impasse dans laquelle se trouvent nos efforts de désarmement n'est pas nécessairement imputable à des défauts dans le mécanisme, mais est plutôt le reflet d'un manque de volonté politique de certains États qui cherchent à maintenir une domination militaire absolue et croient à la dissuasion plutôt qu'à la sécurité collective et collaborative.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail équilibré et complet depuis plus de 22 ans appelle une action immédiate. Nous sommes convaincus que la situation ne peut être corrigée que par l'ouverture de négociations sur l'élimination totale, vérifiable et irréversible, des armes nucléaires assorties d'un calendrier et de critères de référence précis. L'Égypte estime également que des efforts similaires s'imposent pour redynamiser la Commission du désarmement et lui permettre d'adopter des recommandations sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera fructueuse, car il s'agit d'un événement historique qui s'impose de toute urgence pour remédier à l'impasse alarmante dans laquelle se trouve le désarmement et refonder le modèle sur lequel reposent ses mécanismes.

Nous restons attachés aux rôles de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Comité consultatif pour les questions de désarmement, et nous plaidons en faveur d'un UNIDIR plus indépendant et impartial, afin qu'il puisse continuer à servir de laboratoire d'idées et de défenseur de mesures concrètes sur le désarmement. Nous pensons que la recherche de meilleures synergies et d'une plus grande coordination entre la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'UNIDIR pourrait contribuer à renforcer l'efficacité et l'efficience de tout le mécanisme.

Nous saluons une nouvelle fois le précieux et fort opportun Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous voyons cette initiative comme une reconnaissance claire de l'importance d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de désarmement et de remettre le désarmement au premier rang des priorités de l'Organisation des Nations Unies. Nous invitons par ailleurs les organisations non gouvernementales

et la société civile à jouer un rôle actif dans l'appui au mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Enfin, nous pensons que la Première Commission a un rôle déterminant à jouer s'agissant de combler les lacunes et de créer une dynamique et des orientations pour le mécanisme de désarmement. Nous espérons que tous les États Membres adopteront une approche constructive et consensuelle afin de réussir dans cette entreprise. Pour conclure, nous nous associons à l'appel que la Haute-Représentante a lancé à toutes les délégations pour qu'elles s'élèvent au-delà des tractations politiques qui se déroulent dans les salles de conférence, afin que cet important organe des Nations Unies puisse avoir une réelle influence.

M. Amaral (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration que vient de prononcer la représentante de l'Union européenne au titre de ce groupe de questions.

Nous devons garantir la pertinence de la Première Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, les trois instances de désarmement qui se renforcent mutuellement. Il est regrettable que le mécanisme de désarmement n'ait pas, au cours des dernières décennies, été capable de produire des résultats et ne s'acquitte plus à l'heure actuelle de son mandat. Près de 20 ans ont passé depuis la dernière augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement. Depuis lors, la porte reste fermée à l'adhésion de nouveaux États qui, comme le mien, ne cessent d'exprimer au fil des ans leur souhait de devenir membres à part entière de la Conférence. L'ordre du jour de la Conférence traite de préoccupations mondiales qui devraient être examinées par une représentation plus large que les 65 membres actuels. Le Portugal regrette qu'aucun consensus n'ait pu être atteint sur un mandat de négociation depuis plus de 20 ans, et nous estimons qu'examiner la question de la composition de la Conférence serait un grand pas en avant vers sa redynamisation. Nous tenons également à rappeler que tous les États Membres participent aux dépenses de la Commission, qu'ils en soient membres ou non. Le Portugal réaffirme que la Conférence devrait se pencher immédiatement sur la question des modalités de son élargissement, et nous appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de poursuivre les consultations à ce sujet.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le

désarmement, nous nous félicitons qu'elle ait adopté à sa session de l'année passée des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques (A/72/42, annexe). Au cours de présent cycle de travail, nous devrions faire fond sur ce succès et œuvrer de concert pour parvenir à un consensus sur l'adoption de recommandations concernant les deux points à l'ordre du jour de la Commission. Le Portugal salue particulièrement l'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point portant sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Nous appelons une nouvelle fois à l'ouverture immédiate des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, présidé par le Canada (A/73/159). Entre-temps, il conviendrait d'instaurer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

La participation pleine et effective des femmes à tous les processus décisionnels concernant le désarmement est indispensable. Le Portugal croit fermement que la prise en compte des questions de genre contribuera à revitaliser le mécanisme de désarmement.

En somme, agir concrètement pour préserver le rôle moteur du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment en augmentant le nombre de membres de la Conférence du désarmement, contribuerait grandement à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés et donnerait un nouvel élan à la diplomatie du désarmement. C'est la voie qu'il faudrait suivre.

M. Joshi (Inde) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie les intervenants pour leurs exposés très éclairants d'hier sur le mécanisme de désarmement (voir A/C.1/73/PV.23).

Dans ce monde de plus en plus interdépendant, qui est le théâtre de conflits et d'incertitudes géopolitiques croissantes et qui fait face à la menace immédiate du terrorisme, l'Organisation des Nations Unies et les trois instances de désarmement – la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement – continuent de jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs énoncés lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue voici

quatre décennies. L'ONU joue un rôle central dans le désarmement et il lui incombe au premier chef d'en faire avancer les objectifs. L'Inde demeure attachée aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et au rôle du multilatéralisme dans leur réalisation. Nous réaffirmons notre détermination à préserver et à renforcer le mécanisme de désarmement, comme envisagé lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Les travaux du mécanisme de désarmement ne sont pas entravés par un quelconque vice de procédure ou un défaut intrinsèque, mais plutôt par le manque de volonté politique des États Membres, qui perturbe son fonctionnement harmonieux. L'utilité et la nécessité du dispositif de désarmement en place ont été mises en lumière par les évolutions positives enregistrées, au cours de l'année écoulée, dans les trois mécanismes qui le composent. Cela témoigne de la remarquable capacité d'adaptation et de la formidable pertinence de ce dispositif vieux de plusieurs décennies. La Première Commission incarne l'intérêt et la foi de la communauté internationale dans ses approches multilatérales des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Offrant des perspectives diverses aux États Membres, elle leur sert aussi de tribune pour exprimer leurs vues et de cadre pour la recherche de consensus sur une action collective en faveur du désarmement.

On ne saurait trop insister sur l'utilité jamais démentie de la Conférence du désarmement, malgré toutes les difficultés et les défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée. L'attachement de l'Inde à la Conférence du désarmement reste intact. Celle-ci rassemble les États Membres dans une pleine égalité souveraine et la responsabilité d'engager des négociations sur des instruments juridiquement contraignants, fondées sur le principe du consensus, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales. Il est encourageant que, cette année, les discussions de fond au sein des organes subsidiaires à la Conférence du désarmement ont posé des bases solides pour créer la dynamique nécessaire à l'exécution de son mandat. Toutefois, nous restons déçus devant son incapacité à adopter un programme de travail.

L'Inde attache de l'importance à la Commission du désarmement, en tant qu'instance universelle et organe délibérant spécialisé pilier du mécanisme pour le désarmement mis en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée

au désarmement. La Commission a montré qu'elle pouvait apporter une contribution précieuse aux débats sur le désarmement par les progrès notables qu'elle a accomplis l'année dernière avec l'adoption par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques et l'ouverture de discussions sur l'espace. Nous nous félicitons également du consensus qui s'est dégagé sur les recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ce qui témoigne de la volonté des membres de collaborer.

Le Secrétariat, en particulier le Bureau des affaires de désarmement, est un partenaire clef des efforts déployés pour atteindre les objectifs de désarmement. Il sera important de renforcer la cohérence entre l'action menée en matière de désarmement à New York et à Genève, et davantage de ressources devraient être allouées à partir du budget ordinaire au renforcement des capacités des différents organismes, pour leur permettre de remplir leurs fonctions. Les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Conseil consultatif pour les questions de désarmement sont extrêmement utiles aux délibérations, aux négociations et aux travaux de recherche. Pour que nous puissions bénéficier de l'expertise de l'UNIDIR, l'Inde a proposé dans son projet de résolution A/C.1/73/L.65/Rev.1, sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, que l'UNIDIR organise un séminaire d'une journée à Genève en 2019 sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement. Cela permettrait également de faciliter le développement de liens transversaux entre les différents éléments du mécanisme de désarmement.

La sécurité internationale repose sur le dialogue et la coopération entre les États Membres et sur l'attachement au multilatéralisme. Les trois organes qui composent le dispositif de désarmement doivent fonctionner comme un ensemble composite afin que les idées puissent circuler et que les progrès réalisés par une instance puissent bénéficier aux autres. L'Inde est pleinement déterminée à renforcer et à consolider les travaux en cours du mécanisme de désarmement.

M. Mahomed (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Si l'Afrique du Sud s'est récemment associée à la majorité des États en saluant l'adoption

historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous sommes conscients que ces progrès n'ont malheureusement pas trouvé d'écho dans tous les domaines du désarmement nucléaire. Nous demeurons préoccupés par la paralysie prolongée du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement sape sa crédibilité, laisse planer des doutes sur le maintien de sa pertinence, et continue de porter atteinte au système multilatéral de gouvernance. L'Afrique du Sud pense que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence ne peut se prolonger indéfiniment. La Conférence a été créée dans le but de mener des négociations multilatérales sur le désarmement, et tout manquement à cet objectif signifie qu'elle ne remplit pas son mandat.

Au cœur de ce problème figure le refus continu d'un petit nombre d'États de respecter leurs obligations en matière de désarmement et de se soumettre à la primauté du droit international. Il serait donc souhaitable de rappeler que, si la Conférence du désarmement peut être reconnue comme l'institution multilatérale chargée de la négociation des accords internationaux de désarmement, les coûts liés à l'utilisation de ressources des Nations Unies pendant que la Conférence demeure dans une impasse prolongée ne sont pas seulement supportés par le petit nombre des membres qui la composent. Au contraire, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies – tant les membres de la Conférence du désarmement que les pays qui n'en font pas partie – doivent, par leurs contributions au budget de l'ONU, supporter les coûts de ce qui est devenu l'inactivité continue de la Conférence. Tous les États Membres ont par conséquent le droit de tenir la Conférence pour responsable de son incapacité à faire avancer les négociations, et de la tenir comptable des ressources qui sont consacrées au maintien des fonctions d'une Conférence défailante. Nous pensons que ces ressources auraient pu être mieux utilisées pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres programmes nationaux visant à éliminer, par exemple, la pauvreté, ce qui aurait considérablement aidé à satisfaire les besoins fondamentaux des individus.

Malgré tout, en tant que pays qui souhaite vivement la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement, nous avons toujours essayé de faire preuve de la plus grande souplesse possible. Nous restons donc disposés à examiner toute proposition susceptible d'aider réellement à sortir de l'impasse le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Il faut faire en sorte que ces organes

puissent honorer leurs mandats respectifs afin de rester pertinents. Les négociations sont primordiales si nous voulons renforcer l'état de droit au niveau international, ce qui est essentiel pour promouvoir un environnement de paix et de sécurité en appliquant les mêmes règles à tous les pays. Ces négociations sont indispensables si nous voulons, comme le souhaite la communauté mondiale, progresser comme nous le devons sur le désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud continuera donc à participer activement et de façon constructive aux instances multilatérales chargées du désarmement en vue de trouver des solutions.

M^{me} Fazylova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Il faut bien reconnaître que le triptyque des Nations Unies pour le désarmement, composé de la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement, s'est heurté à de nombreux obstacles au cours des dernières décennies. Comme on le sait, la Commission du désarmement a été créée en tant qu'organe délibérant par décision de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue de formuler des recommandations sur diverses questions dans le domaine du désarmement. La Conférence du désarmement a été créée par la même décision, et elle reste encore aujourd'hui la seule instance multilatérale de négociations sur les questions de désarmement. La Première Commission de l'Assemblée générale, qui présente chaque année des projets de résolution dans le domaine du désarmement, complète ce triptyque chargé du désarmement. Mais nous ne pouvons que constater avec un profond regret qu'à l'instar de la Commission du désarmement, la Première Commission n'a pas honoré son mandat. Par ailleurs, alors que les entités du triptyque devaient à l'origine entretenir, comme il se doit, une relation harmonieuse, cet équilibre a malheureusement été perdu, car les diverses vues nationales ont pris le pas sur l'intérêt général.

Durant son cycle précédent, la Commission du désarmement n'a pas pu préparer ses recommandations, et la Conférence du désarmement n'a pas réussi à adopter un programme de travail depuis des décennies. C'est seulement maintenant que nous constatons un bon commencement du nouveau cycle de la Commission, qui nous permettra de progresser au cours des deux prochaines sessions, dans le but de parvenir à un consensus dans ses deux groupes de travail en 2020. Toutefois, cela exige une attitude constructive et pragmatique et l'unité des États Membres, malgré

leurs vues divergentes et les tensions géopolitiques qui peuvent empêcher de trouver un terrain d'entente.

La Première Commission, qui pourrait réellement faire avancer les choses, est elle aussi loin d'être un modèle d'unité. Malgré les déclarations générales de toutes les délégations sur leur attachement au désarmement nucléaire, aucune des résolutions de la Première Commission sur le désarmement nucléaire, à l'exception de celles portant sur la reconnaissance des zones exemptes d'armes nucléaires, n'a été adoptée par consensus.

Nous voudrions également évoquer les travaux de la Conférence du désarmement. Le Kazakhstan considère la Conférence comme l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Presque tous les traités internationaux existants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ont été rédigés à la Conférence du désarmement. Bien qu'elle dispose d'immenses capacités et du potentiel pour veiller à l'intérêt public, la Conférence est dans l'impasse. Cette année, la Conférence a créé cinq organes subsidiaires afin d'examiner des questions telles que le désarmement nucléaire; la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions connexes; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; les arrangements internationaux efficaces visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires; et les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Un travail considérable a été réalisé dans ces organes subsidiaires, et nous espérons donc que cette dynamique positive et cet élan se poursuivront l'année prochaine et que la Conférence du désarmement adoptera un programme de travail.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, mis en place par le Secrétaire général, complètent utilement et sans accroc ce triptyque du désarmement. L'expertise de l'UNIDIR est particulièrement importante pour l'élaboration de documents thématiques qui nous aident à étudier les questions de désarmement d'une manière globale et objective. Le Kazakhstan appuie résolument les activités de l'Institut et lui verse des contributions volontaires. Nous encourageons donc les États Membres à apporter un appui financier et politique continu au budget de fonctionnement et aux projets particuliers de l'UNIDIR. Le Conseil consultatif s'est quant à lui révélé une précieuse pépinière d'idées sur les moyens de

relever les défis posés par les technologies émergentes et de sensibiliser au désarmement. Les organisations de la société civile se sont également révélées des actrices et des défenseuses indispensables du processus de désarmement, et le prix Nobel de la paix 2017, la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, en est un bon exemple. Ces dernières années, cette organisation a été une porte-parole active et infatigable du désarmement nucléaire.

Enfin, il est évident que les responsables et les décideurs en matière de maîtrise des armements devraient encourager la participation de la communauté des experts et des scientifiques, ainsi que de la société civile, à l'examen de toutes les questions liées au désarmement et à la non-prolifération. Ils devraient également travailler en synergie et avec une vigueur renouvelée pour atteindre nos idéaux communs.

M^{me} Courtney (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe pleinement aux déclarations faites par l'observatrice de l'Union européenne et la représentante de la Namibie au sujet de la condition féminine, et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Les défis auxquels nous sommes confrontés requièrent d'urgence notre attention. Les mécanismes de désarmement doivent absolument être efficaces, opérants et produire des résultats, non seulement pour les questions ayant trait au désarmement, mais aussi pour la paix mondiale et la crédibilité de notre système multilatéral. Notre dispositif de désarmement doit développer, et non entraver, notre capacité à avancer concrètement vers la réalisation de nos objectifs communs.

La Première Commission est une instance importante pour l'établissement de l'ordre du jour en matière de non-prolifération et de désarmement. Nous nous félicitons de l'amélioration de ses méthodes de travail, en particulier le système de parrainage électronique. Toutefois, nous serions favorables à ce que les États Membres fassent un réel effort et se penchent sur les moyens de donner plus de voix à la société civile dans nos travaux. Leurs connaissances et leurs compétences sont indispensables pour que les mécanismes de désarmement restent en phase avec les questions émergentes. Les liens entre le désarmement et la sécurité internationale ont été soulignés à plusieurs reprises par la Commission. L'absence de progrès sur les engagements en matière de désarmement voire dans

certains cas, les rétractations, vont rendre le climat de sécurité mondiale de plus en plus difficile.

Sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est une priorité absolue pour l'Irlande. Il est profondément consternant de constater que l'Irlande est membre de la Conférence depuis près de 20 ans, et qu'aucun consensus sur un programme de travail n'a été atteint pendant toute cette période. Nous voyons d'un très bon œil le travail utile réalisé par les organes subsidiaires cette année, et nous espérons que cette dynamique pourra nous aider à convenir d'un programme de travail dès que possible. Nous sommes également favorables à l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, afin d'accroître sa crédibilité en tant qu'instance inclusive.

Alors qu'à l'ONU, les ressources se font rares et qu'il y a des besoins concurrents à tous les niveaux, la Conférence du désarmement dispose elle d'un bon financement. En tant qu'États Membres, nous avons la responsabilité de faire preuve de souplesse et de volonté politique pour dépasser la vision cloisonnée que nous dicte nos intérêts nationaux, et accomplir de réels progrès. C'est la raison pour laquelle l'Irlande accueille très favorablement la dernière initiative du Secrétaire général en matière de désarmement, qui porte sur la nécessité de redonner au désarmement son rôle central dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Nous attendons avec intérêt de travailler ensemble pour sortir de cette impasse qui a bloqué les progrès sur un certain nombre de questions.

Nous sommes déçus de voir qu'au cours des dernières années, un certain nombre de réunions sur le désarmement ont été raccourcies ou annulées en raison de problèmes de financement. Nous demandons instamment à tous les États de verser leurs contributions dans les meilleurs délais afin d'éviter que cela ne se répercute sur nos travaux. Il va de soi qu'un financement durable est essentiel au bon fonctionnement des mécanismes de désarmement. À cet égard, nous nous félicitons du rapport présenté cette année à l'Assemblée générale sur l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (A/73/256) et espérons que le projet de décision de cette année (A/C.1/73/L.61) sur ce sujet sera adopté par consensus. En tant qu'États Membres, nous devons chercher à doter l'UNIDIR d'une structure de financement et d'un modèle opérationnel à long terme plus durables. Il a montré par le passé qu'il pouvait mener des travaux de recherches de grande qualité, et organiser et animer des débats difficiles

sur un large éventail de sujets de désarmement. Ses compétences techniques sont par ailleurs indispensables et ses contributions ont été essentielles à nos travaux dans le cadre des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement. Sa viabilité financière à long terme est donc dans notre intérêt à tous.

L'Irlande insiste depuis longtemps sur les questions relatives au genre dans le domaine du désarmement. Nous croyons fermement à une mobilisation et à une participation plus égale des femmes dans de multiples instances de désarmement, et nous sommes de fervents partisans de la diversité de genre sur toutes les plateformes. Cette année, l'Irlande, la Namibie et l'UNIDIR ont pris des mesures concrètes pour parvenir à l'égalité des sexes et à la prise en compte des questions de genre dans les mécanismes de désarmement : ils ont créé le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, qui a organisé deux rencontres fructueuses en 2018. La première, à Genève, avait pour but de recenser, en coordination avec les acteurs du désarmement, les possibilités d'une réelle prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les instances de désarmement. La deuxième rencontre a eu lieu ici, à New York, pour mobiliser les délégations de la Première Commission autour d'actions en faveur de l'égalité des sexes, conformément au Programme de désarmement du Secrétaire général.

Le Groupe d'influence, en coordination avec des représentants des États Membres, de la société civile et d'autres parties prenantes, a ainsi recensé plusieurs instances de désarmement auprès desquelles on pourrait agir en priorité en 2019, notamment le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité sur le commerce des armes et la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En tant que coprésident de ce groupe, l'Irlande se réjouit à la perspective d'impulser une dynamique favorable à l'égalité des sexes dans les mécanismes de désarmement. Nous remercions le grand nombre d'États Membres et les autres parties prenantes qui ont contribué jusqu'à présent aux travaux du Groupe, et nous saluons tous les efforts visant à faire de l'égalité des sexes une priorité de notre action.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.61.

M. Hwang (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite y apporter quelques compléments.

Mon pays est profondément attachée à la machinerie du désarmement. Celle-ci a vocation à organiser, sur la base d'une compréhension partagée des défis de sécurité actuels, les instruments et mécanismes multilatéraux destinés à construire un monde plus sûr pour tous. Pour progresser, la communauté internationale doit parvenir à renouer un dialogue multilatéral constructif. Ce dialogue doit notamment reposer sur le respect des intérêts de sécurité propres à chaque pays, à chaque région, et tenir compte de leur diversité et de leur complexité. La sécurité collective ne peut être bâtie que sur la base de la confiance mutuelle. Il s'agit aussi d'être à la hauteur de notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme et de la consolidation de l'architecture du droit international. Pourtant plus que jamais, les régimes de non-prolifération sur lesquelles repose notre sécurité collective, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques ou la Convention sur les armes biologiques, subissent de fortes contraintes, voire de sérieuses violations. La communauté internationale doit prendre toute la mesure des menaces posées par ces atteintes et y répondre avec la plus grande fermeté.

Un autre aspect fondamental est le respect de la règle du consensus, qui demeure essentielle pour parvenir à des engagements librement consentis et progresser vers l'universalisation. C'est pourquoi la France est vivement préoccupée par la tendance croissante à la polarisation des débats sur le désarmement nucléaire. Les progrès réalisés ensemble depuis la création de l'Organisation des Nations unies ont été rendus possibles uniquement en rapprochant les pays et les peuples, non en les divisant ou en les stigmatisant. La France continue de promouvoir une approche inclusive et constructive, seule garantie d'un multilatéralisme efficace.

La machinerie du désarmement et ses institutions qu'issues de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978 nous fournissent un cadre solide, indispensable à tout progrès sur la voie du désarmement, en œuvrant par étapes successives en faveur du désarmement général et complet. Qu'il me soit permis de rappeler l'attachement de la France à la Conférence du

désarmement, seule instance multilatérale chargée de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. C'est d'ailleurs bien à la Conférence du désarmement, ou dans les organes qui l'ont précédée, qu'ont été négociés les grands traités de désarmement. La France ne peut que regretter le blocage de la Conférence du désarmement. Pour autant, des progrès encourageants ont été enregistrés en 2018, avec la mise en place d'organes subsidiaires qui ont permis des échanges très substantiels sur chacun des points à l'ordre du jour, notamment sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous n'avions eu auparavant que des débats généraux, se limitant à des confrontations de positions politiques qui ne permettaient pas d'avancer. Ces discussions techniques, en particulier sur le traité interdisant la production de matières fissiles, nous ont permis de transcender certains clivages afin de dégager des lignes de convergence. La France salue l'adoption par consensus des quatre rapports (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) qui ont conclu les travaux de ces organes subsidiaires et qui constituent une base solide sur laquelle nous pourrions nous appuyer lors des sessions ultérieures de la Conférence du désarmement. À ce titre, la France souhaiterait que ces organes subsidiaires puissent être reconduits d'année en année dans une logique de continuité.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, la France salue l'ouverture d'un nouveau cycle triennal et se félicite de l'ajout inédit d'un segment spatial à l'ordre du jour. Le lancement de discussions sur ce sujet, sur la base des recommandations faites par le Groupe d'experts gouvernementaux, nous octroie une fenêtre d'opportunité pour approfondir notre réflexion commune, car nous savons que l'environnement spatial se détériore de manière continue et fait aujourd'hui face à de nombreux défis.

La France est vivement préoccupée par les graves problèmes de financement que connaissent les conventions de désarmement. Les États doivent honorer leurs obligations financières et payer leurs contributions à temps. Il est inacceptable que certaines réunions soient annulées faute de financement. Les contraintes budgétaires ne doivent par ailleurs pas peser sur l'impératif du respect du multilinguisme. Nous appelons à un sursaut collectif.

Enfin, qu'il me soit permis pour conclure d'évoquer l'Institut des Nations Unies sur la recherche pour le désarmement (UNIDIR), qui occupe une place

particulière au sein de la machinerie du désarmement. La France attache une importance particulière à cet institut. Nous avons été à l'origine de sa création et nous présentons périodiquement une résolution réaffirmant le soutien de la communauté internationale à cette institution. L'année 2015, qui a marqué le trente-cinquième anniversaire de sa fondation, s'est caractérisée par de nombreux défis, institutionnels, organisationnels et financiers, auxquels l'Institut a dû faire face. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée la résolution 70/69 qui visait à soutenir l'UNIDIR dans cette période délicate et à préparer l'avenir. Sa mise en œuvre prévoyait un audit externe visant à esquisser de nouveaux modèles rigoureux de gestion et de financement permettant d'asseoir l'Institut sur des bases plus pérennes. Cet audit a fait l'objet d'un rapport du Secrétaire général (A/73/284), soumis à la Première Commission. C'est dans ce cadre que la France propose cette année le projet de décision A/C.1/73/L.61, qui prend note de ce rapport, renouvelle son soutien à l'Institut et inscrit le point à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous sommes par avance reconnaissants du soutien unanime et consensuel de la Première Commission à l'égard de ce projet de décision.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie s'associe pleinement aux déclarations faites plus haut au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Ligue des États arabes et souhaite ajouter les observations suivantes.

L'Algérie réaffirme l'importance et la pertinence du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, composé de la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation pour le désarmement, et de la Commission du désarmement des Nations Unies, organe délibérant à composition universelle et organe subsidiaire de l'Assemblée générale, ainsi que de la Première Commission. Ma délégation souligne la nécessité de préserver et de renforcer plus avant le caractère, le rôle et le but de chacune de ces composantes spécialisées.

Comme beaucoup d'autres, mon pays est profondément préoccupé par le fait que la Conférence du désarmement reste incapable de parvenir à un consensus sur un programme de travail complet et équilibré. Cette situation intolérable, qui perdure depuis deux décennies, a des effets particulièrement néfastes pour les États non dotés d'armes nucléaires. Nous ne pensons pas que l'impasse soit due à une insuffisance de la Conférence ou qu'elle soit inhérente à son mode

de fonctionnement ou à ses méthodes de travail. Nous ne pouvons pas non plus l'attribuer à son ordre du jour ou à son règlement intérieur, y compris la règle du consensus, et nous ne devons certainement pas ignorer le fait que la Conférence a apporté une contribution précieuse au désarmement multilatéral. Nous sommes donc résolument convaincus que la Conférence du désarmement ne pourra s'acquitter de son mandat de négociation que si tous ses membres font preuve de la volonté politique nécessaire pour faire progresser la question du désarmement nucléaire mondial et de l'engagement voulu pour définir un programme de travail équilibré et complet. À cet égard, je voudrais rappeler la décision CD/1864 sur l'établissement d'un programme de travail, adoptée par consensus en 2009 sous la présidence algérienne de la Conférence, qui reste un exemple montrant que la Conférence peut avancer de manière responsable.

Compte tenu de l'importance de la Commission du désarmement, l'Algérie se félicite de l'adoption récente par consensus du rapport du Groupe de travail II de la Commission (A/72/42, annexe), qui contient des recommandations de fond sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Au vu de cette évolution encourageante, ma délégation espère vivement qu'on parviendra au même succès en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire tandis que la Commission du désarmement entame son prochain cycle.

Pour terminer, mon pays souligne l'importance de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'examiner en profondeur toutes les questions de désarmement. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation, durant la dernière session, d'un groupe de travail à composition non limitée qui a adopté par consensus les objectifs et l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant d'entendre les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je voudrais dire, en ma qualité de représentante de mon pays, que le Guyana s'associe également à la déclaration faite tout à l'heure par la représentante de la Namibie.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse. Je voudrais rappeler à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction aux observations faites par le représentant de l'Iran.

Comme nous le savons tous, l'Iran est le premier État parrain du terrorisme dans le monde. Il a tué et mutilé des hommes, des femmes et des enfants innocents à travers le monde entier. Pas plus tard qu'hier, le Gouvernement danois a annoncé publiquement qu'il avait déjoué un complot de l'Iran visant à assassiner trois personnes vivant sur le sol danois. Le régime iranien est un régime qui a menacé de rayer Israël de la carte, non pas une fois, mais à de nombreuses reprises. Il fournit des fonds et des armes à des groupes tels que le Hamas, le Hezbollah et les rebelles houthistes, ainsi qu'au régime d'Assad et à bien d'autres.

Ce régime n'a aucune crédibilité. Il ment très souvent et avec joie. Il prend des otages. Un exemple très important de cela pour mon gouvernement remonte à 1979, lorsqu'il a pris en otage des diplomates américains et les a retenus prisonniers pendant plusieurs centaines de jours. Pendant longtemps, il a caché son programme d'armes nucléaires. La liste des crimes commis par ce régime est longue, et j'en ai décrit un bon nombre il y a quelques semaines dans cette enceinte. Il a beau essayer de se décrire comme un État pacifiste attaché au multilatéralisme, il ne trompe absolument personne. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois à la Commission, le 4 novembre, mon gouvernement rendra extrêmement difficile la poursuite du financement du terrorisme par le régime de Téhéran.

En ce qui concerne les observations faites par le représentant de la Fédération de Russie, je voudrais dire une fois de plus que le comportement malveillant de la Russie partout dans le monde préoccupe beaucoup les États-Unis et leurs alliés. Elle doit mettre fin à ses efforts visant à saper les Gouvernements ukrainien et géorgien et à dissimuler son propre usage d'armes chimiques et celui de la Syrie. Elle doit cesser de violer les traités, le plus récent étant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous appelons la Russie à détruire le missile de croisière sol-sol qu'elle a mis au point et testé en violation de ce traité. Et mon dernier point est que la Russie doit cesser d'essayer de redessiner les frontières de l'Europe par la force.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation. Je rejette les allégations faites par la représentante du régime israélien contre de

l'Iran ainsi les mensonges qu'elle a proférés à son égard. Israël ne peut pas créer un écran de fumée pour cacher les atrocités qu'il a commises contre les Palestiniens, ses violations continues des droits de l'homme des Palestiniens et ses actes d'agression continus contre les peuples palestinien, libanais, jordanien et syrien sous prétexte d'une menace hypothétique de l'Iran qui est plus un battage médiatique qu'autre chose.

Israël essaie de se présenter comme modéré. Mais cela ne doit pas détourner notre attention de ses actions et politiques très négatives et déstabilisatrices au Moyen-Orient. Toute l'histoire du régime israélien est marquée par d'importants actes d'occupation, des crimes contre l'humanité et des agressions contre ses voisins au Moyen-Orient et au-delà, commis au moins 15 fois depuis 1948. Comment Israël peut-il être modéré? Il est devenu un régime raciste et d'apartheid. En outre, il continue de bafouer tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Israël demeure le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il continue de refuser de participer aux efforts internationaux visant à atteindre cet objectif. Le fait est que les armes nucléaires entre les mains d'un tel régime constituent la menace la plus grave pour la sécurité de tous les États de la région et pour le régime de non-prolifération. Comment peut-il se dire modéré?

La représentante du régime israélien doit se rappeler que son régime a violé avec arrogance au moins 86 résolutions du Conseil de sécurité adoptées entre 1948 et 2016 à la suite des actes d'agression et d'occupation commis par Israël. Ce bilan épouvantable n'accorde au régime israélien aucune valeur morale ni aucune crédibilité dans sa tentative de se présenter comme une force modérée et de traiter les autres de radicaux. Tout le monde à l'ONU connaît la véritable nature du régime israélien. Il est la source de la violence extrémiste dans la région. Il a tué les espoirs du peuple palestinien, et cela engendre l'extrémisme.

En réponse aux accusations sans fondement du représentant des États-Unis, j'exhorte les États-Unis à comprendre et à admettre que la situation au Moyen-Orient sert d'appel de ralliement au recrutement extrémiste et est un problème endémique causé par l'invasion et l'occupation étrangères, à commencer par la Palestine, et aggravé par des interventions politiques

et militaires systématiques visant à préserver, perpétuer puis remodeler la structure régionale. Le mépris du droit international et les tentatives de saper l'état de droit dans les relations internationales sont l'une des principales caractéristiques de la politique étrangère de l'Administration américaine actuelle.

Les États-Unis doivent se débarrasser de leur dépendance aux sanctions et aux violations du droit international. S'ils sont attachés à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient, ils doivent reconnaître que leurs sanctions ont lamentablement échoué à contribuer à la réalisation de leurs propres objectifs. Ils doivent revenir au respect de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Plan d'action global commun. Les États-Unis doivent comprendre que leur retrait du Plan d'action global commun a été rejeté par leurs alliés parce qu'ils le considéraient comme déstabilisant et illégal. Ils doivent cesser leurs vaines tentatives de faire des allégations infondées sur l'Iran pour justifier leur retrait du Plan d'action global commun et détourner l'opinion publique internationale de leur propre comportement illégal et de leur violation flagrante de la résolution 2231 (2015), qui a été élaborée et proposée par les États-Unis eux-mêmes et adoptée à l'unanimité par le Conseil. Ils doivent abandonner leur attitude arrogante à l'égard de la région et respecter les intérêts de tous les États de la région. Ils ne peuvent pas ne pas prendre en considération les intérêts de l'Iran, qui est un pilier de la stabilité dans la région. Ils doivent faire les bons choix, y compris le choix stratégique d'abandonner leurs brimades et leurs menaces contre d'autres pays de la région et mettre fin à leur invasion.

Les États-Unis restent le plus grand État du monde à parrainer le terrorisme et à fournir une assistance aux réseaux terroristes et à leurs alliés, qui soutiennent le terrorisme au Moyen-Orient, tandis que l'émergence de groupes terroristes tels que Daech et le Front el-Nosra, et le cycle actuel de violence barbare, impitoyable et sans précédent, peuvent être attribués à leurs propres aventures militaires étrangères dans les premières années du siècle. L'armement et le financement de ces groupes par les États-Unis et d'autres pays de la région ne peuvent être passés sous silence. Les États-Unis doivent cesser de créer et de soutenir des organisations terroristes dans la région. Ils doivent cesser de diaboliser les combattants de la liberté qui résistent à l'occupation israélienne, et agir comme une force positive, responsable, respectueuse des lois, mesurée et fiable pour la paix et la sécurité internationales.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier mon collègue britannique de me donner l'occasion d'appeler une fois de plus l'attention sur la situation qui s'est créée autour du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il semble que je serai obligé de lui offrir une bière après la séance pour m'avoir donné cette occasion.

Maintenant, pour en venir au fait, nous voulons exprimer notre inquiétude quant au respect par les États-Unis de leurs obligations en vertu du Traité depuis 2000. Malheureusement, ils ont évité tout véritable dialogue de fond sur les préoccupations que nous avons eues et qui se sont progressivement accrues. Dans la pratique, ils ont saboté le travail accompli dans le cadre de la Commission spéciale de vérification, qui a été créée en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire pour régler des questions complexes, y compris celles liées au respect de leurs obligations par les parties. Ce à quoi nous ne nous attendions pas, c'est au lancement par les États-Unis, en 2013, d'une campagne agressive visant à discréditer la Russie, une partie responsable à cet important accord de désarmement. Dans le même temps, ils ont refusé de discuter de toute une série de problèmes extrêmement importants dans le cadre de la Commission spéciale de vérification. Ce n'est qu'en 2016 que les États-Unis ont accepté de discuter des préoccupations mutuelles dans le cadre de la Commission spéciale de vérification. En réponse aux préoccupations et aux problèmes soulevés par les États-Unis, nous avons fourni des informations exhaustives, allant jusqu'à inclure les caractéristiques tactiques et techniques des missiles qui préoccupaient les Américains, ainsi que les résultats des essais effectués avec ces missiles.

Malheureusement, les États-Unis ont continué à spéculer sur leurs préoccupations au sujet de violations du Traité par la Russie, tout en refusant, eux, de fournir des informations spécifiques pour apaiser les inquiétudes que nous avons, je souligne, depuis l'an 2000. La question qui se pose est de savoir pourquoi, pendant cinq ans, les États-Unis ont jugé nécessaire d'utiliser la diplomatie du mégaphone au lieu de discuter de tous ses problèmes de manière concrète et constructive avec nous dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Ils ont répondu à cette question très récemment, le 20 octobre, lorsque le Président Donald Trump a annoncé le retrait des États-Unis du Traité et le développement des capacités nucléaires américaines, montrant ainsi que les accusations des États-Unis, selon lesquelles la Russie évitait tout dialogue de fond avec

eux sur les problèmes liés au Traité, étaient sans lien avec la réalité. En fait, c'est la Russie qui exhorte depuis longtemps les États-Unis à engager un tel dialogue et à régler toutes les questions relatives au respect du Traité. Et les allégations des États-Unis selon lesquelles la Russie se livre à des violations du Traité sont tout aussi infondées qu'injustifiées. Les États-Unis sont le principal et le seul contrevenant au Traité, et c'est pourquoi leurs dirigeants ont décidé de s'en retirer.

Je tiens simplement à ajouter quelques mots en réponse aux commentaires de mon collègue américain sur les activités militaires de la Fédération de Russie. Il me semble surprenant que les États-Unis, qui comptent environ 700 bases militaires dans le monde, dont 170 sont situées autour de la Fédération de Russie, disent que les activités militaires d'autres États ont un impact sur la paix et la sécurité, alors que leurs propres activités dans diverses régions du monde, où ils déploient de puissantes capacités de frappe appuyées par la présence de bases militaires, constituent une menace réelle pour la sécurité et la paix.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les déclarations de l'observatrice de l'Union européenne ont confirmé les doutes que nous et d'autres États Membres avions quant à la résolution 65/276, adoptée il y a quelques années p, qui accorde à l'Union européenne le statut d'observateur et lui permet de faire des déclarations en séance. À notre avis, son adoption a été une grave erreur. Il est répréhensible que l'observatrice de l'Union européenne puisse porter des accusations contre certains pays, dont la Syrie, à la Première Commission. Sa déclaration a clairement montré que l'Union européenne joue le rôle d'avocat du diable à notre encontre tout en s'abstenant de toute critique à l'égard d'Israël, qui a causé l'instabilité dans la région et dans le monde. Elle n'a pas non plus mentionné l'arsenal d'armes nucléaires, biologiques et chimiques d'Israël, clairement parce que certains pays de l'Union européenne lui ont fourni des réacteurs nucléaires, de l'eau lourde et d'autres technologies et matières, ainsi que des sous-marins capables de lancer des armes nucléaires et autres vecteurs. En outre, il semble qu'elle ait oublié que quatre États de l'Union européenne, et un autre État qui tente de rejoindre l'Union européenne, ont déployé des armes nucléaires américaines sur leur territoire, en violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les politiques maladroites et myopes de l'Union européenne ont amené le terrorisme et l'extrémisme

violent en Europe même. Elles ont détruit la Libye, qui maîtrisait auparavant la migration illégale vers l'Europe, et elles essayent de détruire la Syrie. Il semble que l'observatrice de l'Union européenne ait oublié que plusieurs des États membres de l'Union européenne au nom desquels sa déclaration a été prononcée ont continué de coopérer avec Israël à tous les niveaux, en vue de renforcer ses capacités nucléaires, biologiques, chimiques et militaires en lui offrant matériel, compétences techniques et assistance technologique. Ils apportent également leur concours à la fabrication et à la distribution d'armes de destruction massive. Je tiens à rappeler à l'observatrice de l'Union européenne qu'une majorité de ses États membres ont exporté des terroristes vers la Syrie, les parrainant et leur fournissant des armes, des munitions, du matériel et d'autres matières, notamment des substances chimiques toxiques. Les Européens ont conçu l'utilisation des gaz toxiques. C'est leur héritage. Ils ont utilisé ces gaz les uns contre les autres pendant les Première et Seconde Guerres mondiales. Nous sommes les victimes de cet héritage européen.

En somme, les États membres de l'Union européenne ne sont pas habilités à porter de telles accusations, ce qui s'applique évidemment aussi aux États-Unis, qui tentent de saper toutes sortes d'efforts internationaux et multilatéraux à tous les niveaux, pas seulement en matière de désarmement et de sécurité internationale. En examinant de près ce qui se passe vraiment, on constatera que les États-Unis sont en train de se retirer des conventions et traités internationaux. Les États-Unis ne sont-ils pas le pays qui mine la sécurité internationale? Ils se sont retirés du Plan d'action global commun conclu avec l'Iran, ainsi que de l'UNESCO et du Conseil des droits de l'homme. Ils menacent de se retirer de l'Organisation mondiale du commerce et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987. Leur régime au pouvoir essaie de faire tout ce qu'il peut pour saper la stabilité mondiale. Il viole ouvertement le TNP en déployant des armes nucléaires dans cinq pays et dans de nombreux autres États. En fait, si nous devons examiner les violations persistantes par les États-Unis de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que des conventions internationales, nous aurions besoin d'un certain nombre de séances supplémentaires.

Autre violation du TNP, les États-Unis aident Israël à développer ses programmes militaires nucléaires, chimiques et biologiques. Ils assurent et supervisent également le transfert de substances

chimiques toxiques vers la Syrie ainsi qu'à partir des zones contrôlées par les groupes terroristes Daech et le Front el-Nosra vers d'autres régions du pays. Les forces américaines occupent actuellement des parties de mon pays. Elles doivent quitter la Syrie dès que possible. Tout le monde doit comprendre que les forces américaines n'ont jamais attaqué Daech. Elles n'ont fait que déplacer ses dirigeants d'une région à l'autre et ont échangé avec eux le contrôle de certaines régions, ce qui est attesté par des documents sonores et vidéo. La coalition illégale dirigée par Washington détruit l'infrastructure syrienne et attaque l'armée arabe syrienne et ses alliés qui combattent les terroristes en Syrie.

Le régime britannique est le principal bailleur de fonds des groupes terroristes en Syrie. Il a fondé le groupe terroriste des Casques blancs du Front el-Nosra, dont tout le monde sait qu'il est une branche d'Al-Qaïda. C'est lui qui ordonne à ces terroristes de mettre en scène leurs incidents chimiques. Nous demandons à la Grande-Bretagne de notifier à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques tous ses programmes non déclarés à cet égard, ce que l'incident de Salisbury a révélé.

Le régime israélien est le principal commanditaire du terrorisme dans notre région, et sa possession d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, sans aucune supervision internationale, constitue une menace tant pour notre région que pour le monde. Le régime israélien a coopéré avec Daech et le Front el-Nosra et leur a fourni des substances chimiques toxiques. Nous avons mis toutes ces informations à la disposition du Conseil de sécurité, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et des comités de lutte antiterroriste de l'ONU. Israël fournit également aux terroristes des armes, du matériel et des munitions et soigne leurs blessés, comme l'indiquent les rapports de l'ONU. Toute région du monde confrontée à l'instabilité et aux tensions est la victime des anciens officiers israéliens, dont certains sont retraités, qui participent au commerce illicite d'armes. Le régime israélien a utilisé des armes interdites par la communauté internationale contre les peuples syrien, palestinien, libanais et égyptien. C'est un régime raciste qui compte sur l'extorsion et le terrorisme pour atteindre des objectifs peu glorieux.

M. Nikolenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer le droit de réponse de l'Ukraine en réagissant à certaines des observations faites par le représentant de la Fédération de Russie au titre du groupe de questions 6, « Désarmement et sécurité sur

le plan régional », en particulier à son affirmation selon laquelle la militarisation de la Crimée est une création propagandiste. Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration d'hier (voir A/C.1/73/PV.23), la militarisation de la Crimée constitue une menace réelle, non seulement pour l'Ukraine mais aussi pour d'autres États de la région et bien au-delà.

La déclaration russe a peut-être donné la fausse impression que l'OTAN et ses membres font tout leur possible pour attaquer une Fédération de Russie tout à fait innocente et pacifique. Nous considérons ces affirmations comme une nouvelle tentative faite par la Fédération de Russie pour détourner l'attention de la communauté internationale de ses politiques agressives et hostiles envers ses voisins, et pas seulement envers eux. Les activités déstabilisatrices de la Russie en Ukraine, en Géorgie et en République de Moldova, y compris l'annexion et l'occupation de diverses parties de leurs territoires et leur transformation ultérieure en bases militaires russes, et le fait que les autorités russes actuelles considèrent déjà certains de ces territoires comme des territoires russes, confirment clairement que les politiques russes sont hostiles et agressives.

M^{me} Popovici (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi réagir rapidement à la déclaration du représentant de la Fédération de Russie sur le groupe de questions 6, « Désarmement et sécurité sur le plan régional », en particulier à propos de son affirmation de la présence des forces militaires russes en République de Moldova. Je tiens à souligner une fois de plus que la présence des forces militaires russes dans la région transnistrienne de la République de Moldova n'est en aucune façon légitime, car elles y sont stationnées sans le consentement du pays hôte et sans aucun mandat international. Je voudrais rappeler à la Commission qu'en 1999, à Istanbul, à un sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Fédération de Russie avait elle-même accepté de retirer ses forces. Elle n'a jamais honoré cet engagement. En outre, les activités de la Russie dans la région, ses exercices militaires et son soutien ouvert aux structures de pouvoir anticonstitutionnelles dans la région de Transnistrie sont contraires à tout principe de neutralité et d'impartialité, qui est obligatoire pour toute opération de maintien de la paix. Ma délégation rejette donc toute tentative de légitimer sa présence militaire, qui est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre - et je serai bref - aux observations faites par les représentants de la Syrie et de la Fédération de Russie.

Nous venons d'entendre une fois de plus la machine de propagande de Bashar Al-Assad proférer des accusations ridicules à l'encontre d'un certain nombre de pays représentés dans cette salle. Je tiens à dire que le régime d'Assad a fait des ravages en Syrie, son propre pays, pendant plus de sept ans. Il a gazé son propre peuple à maintes reprises. Les preuves sont là. Son utilisation d'armes chimiques ne fait aucun doute. Le régime et ses soutiens peuvent essayer tout ce qu'ils veulent pour détourner l'attention et créer ces récits fictifs, mais en fin de compte, ce régime et ses soutiens devront répondre de leurs actes.

Il est très difficile de répondre aux observations formulées par le représentant de la Fédération de Russie. Lorsque nous avons présenté aux Russes les preuves concernant la violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Fédération de Russie a déclaré : « Non, c'est vous qui avez violé le Traité ». C'est ce que fait la Russie. Nous avons ici ce qui est clairement une bouteille d'eau. La Russie vous dira : « C'est une cafetière ». Vous dites : « Non, c'est une bouteille d'eau ». « Non, » rétorque la Russie. « C'est une cafetière ». Nous avons fourni à la Fédération de Russie de nombreux faits et informations sur cette violation. Comme nous le savons tous, nous en discutons avec la Russie depuis plus de cinq ans. Ce n'est que récemment qu'elle a admis avoir fabriqué un missile de croisière sol-sol. La morale de l'histoire ici, c'est qu'il ne peut y avoir un pays qui respecte l'accord et l'autre qui le viole ouvertement et de façon flagrante.

Mon dernier point est que la Russie devrait cesser d'intimider les pays qui ne sont pas d'accord avec elle et de les traiter de lâches parce qu'ils ne se rangent pas de son côté sur un vote donné. Nous avons vu la semaine dernière à quel point l'intimidation peut être contre-productive.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre à l'instant un exemple de la politique systématique du représentant des États-Unis consistant à abreuver les États Membres de mensonges et d'hypocrisie. Il est de notoriété publique que ce sont

les États-Unis qui ont utilisé des armes nucléaires, biologiques et chimiques contre des civils dans le monde entier. Ce sont des faits indéniables. Les États-Unis ont utilisé les pires types d'armes de destruction massive pour satisfaire leurs objectifs étroits, mais ils ont échoué. L'Administration américaine actuelle, tout comme celles qui l'ont précédée, a employé en Syrie des armes interdites sur le plan international, notamment du phosphore blanc et de l'uranium appauvri. En outre, les États-Unis développent leur arsenal nucléaire en violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres conventions et développent des programmes militaires biologiques secrets dans lesquels ils mettent au point de nouvelles armes biologiques.

Le mensonge est un des éléments cardinaux de la politique étrangère des États-Unis quelle que soit l'Administration. C'est ce qui a mené à l'invasion de l'Iraq, comme on le sait. Les États-Unis ont également recouru à des groupes terroristes dans leur politique étrangère ainsi qu'au « terrorisme politique » pour atteindre leurs objectifs illégitimes.

Le représentant des États-Unis a mentionné dans sa déclaration un réacteur nucléaire prétendument non déclaré en Syrie. Sans aller plus loin, j'exhorte les membres de la Commission à lire *The Age of Deception : Nuclear Diplomacy in Treacherous Times*, le livre publié par l'ancien Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Mohamed ElBaradei. M. ElBaradei y confirme que les États-Unis n'ont aucune crédibilité sur cette question. Si les États-Unis étaient crédibles, ils auraient présentés des images de la présumée installation nucléaire non déclarée en Syrie avant qu'elle ne fasse l'objet d'une attaque israélienne.

La conduite des Administrations américaines est basée sur la fabrication de prétextes, puis sur la mobilisation médiatique et politique et la diplomatie internationale contre les pays qui refusent de s'incliner devant elles. Les États-Unis ont eu de bonnes administrations qui ont cherché à instaurer et à répandre la paix dans le monde, mais de toute évidence, l'Administration actuelle et celle qui l'a immédiatement précédée ont montré qu'elles voulaient saper la stabilité partout dans le monde.

La séance est levée à 13 h 5.